



l'état de l'école

Coûts

Activités

Résultats

31 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **22** – Octobre 2012

Cet ouvrage est édité par le
ministère de l'éducation nationale
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris cedex 15

Directeur de la publication
Michel Quéré

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Secrétaire de rédaction
Clémence Niérat

Maquettiste
Frédéric Voiret

Auteurs
Dominique Abriac
Linda Ben Ali
Gérard Briaud
Luc Brière
Agnès Brizard
Jean-Pierre Dalous
Jeanne-Marie Daussin
Aurélie Demongeot
Renaud Descamps
Mireille Dubois
Sylvie Fumel
Émilie Garcia
Thomas Huguet
Martine Jeljoul
Saskia Keskaik
Céline Lambert
Élodie Leprévoist
Béatrice Le Rhun

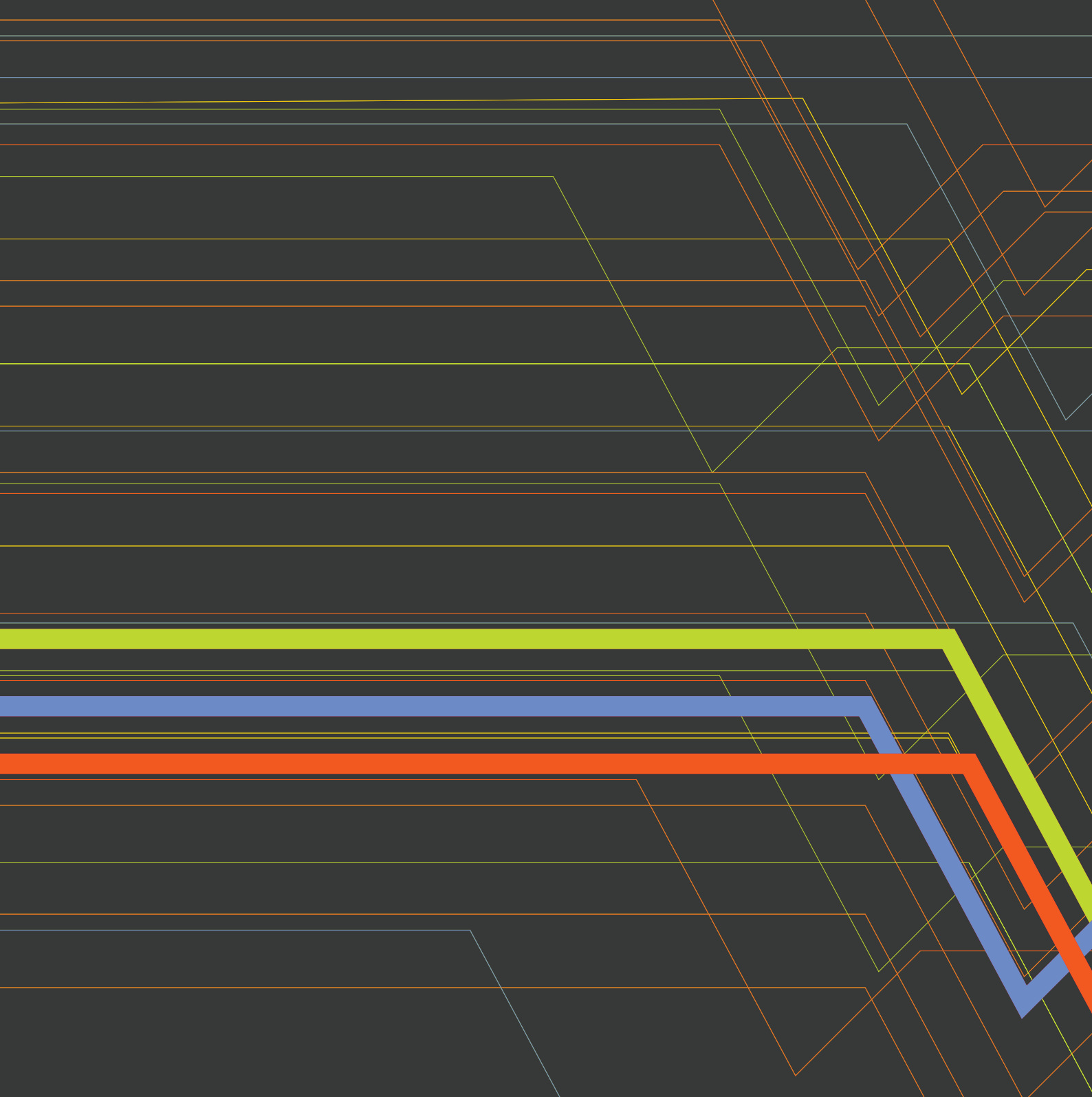
Claude Malègue
Fabrice Murat
Sophie O'Prey
Pascale Poulet-Coulibando
Thierry Rocher
Alexia Stéfanou
Fanny Thomas
Bruno Trosseille
Ronan Vourc'h

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot
75732 Paris cedex 15

l'état de l'École





Préface

L'éducation nationale est la priorité de l'action du président de la République et du Gouvernement. Refonder l'École et refonder la République par l'École, tels sont nos objectifs. Les attentes des Français sont fortes en la matière.

La réussite scolaire pour tous les élèves, la mise en œuvre d'un système éducatif juste et efficace, la formation et la reconnaissance des personnels imposent de rassembler la Nation autour de l'École et de sa jeunesse. Pour cela, nous avons besoin d'un diagnostic partagé. La concertation sur la Refondation a ainsi pu largement bénéficier des constats qui sont établis, année après année, par l'état de l'École. L'usage qui en est fait non seulement par les responsables du système éducatif mais aussi par les chercheurs, les parlementaires, les représentants des organisations syndicales, les journalistes et d'autres composantes encore de la société civile est indéniable et témoigne de la qualité de cette publication.

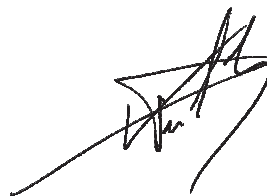
Cette nouvelle édition de l'état de l'École contribue à actualiser de façon objective le jugement que nous pouvons porter sur notre École. Sa parution est un moment privilégié pour aider à faire le point sur l'état de notre système éducatif et prendre la mesure de son évolution.

Mettant en lumière la performance de ce système, mais aussi ses faiblesses, elle permet de mieux apprécier les progrès à accomplir et de suivre les avancées d'ores et déjà réalisées.



George Pau-Langevin

Ministre déléguée chargée de la réussite éducative



Vincent Peillon

Ministre de l'éducation nationale

Présentation

Le développement des indicateurs et des études au niveau international (OCDE, Eurostat, Unesco), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, les objectifs assortis à la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (Lof) et l'ambition réaffirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences au terme de sa scolarité obligatoire incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace.

Cette 22^{ème} édition poursuit cette démarche.

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2011, la France a consacré 137,4 milliards d'euros à l'ensemble de son système éducatif (France métropolitaine + Dom), ce qui représente un montant de 2 110 euros par habitant ou 8 250 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. La tendance s'est ensuite progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale. L'année 2009, marquée par une baisse simultanée du PIB et une augmentation, modérée, de la dépense d'éducation, voit cette part relative remonter à 7,0 %, valeur maintenue en 2010. Le léger fléchissement de la DIE en 2011 ramène sa part à 6,9 % (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 87 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 77,5 %) et du second degré (+ 65,1 %) que pour un étudiant (+ 41,8 %). Ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer et même s'inverser ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant. En 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours, en 2009, une dépense d'éducation rapportée au PIB un peu supérieure à la moyenne OCDE (6,3 % contre 6,2 %, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans le premier degré, mais supérieures à cette moyenne dans le second degré, plus particulièrement en lycées. En 2009 comme en 2008, la dépense par étudiant situe maintenant la France dans la moyenne des pays de l'OCDE : au-dessus en 2009 pour la dépense annuelle et légèrement en-dessous pour la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 02, 03 et 04*).

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables. Les forts taux d'encadrement de notre enseignement secondaire (ratio moyen de 12,3 élèves par enseignant en 2010) tiennent en particulier au fait que nos collégiens et lycéens reçoivent un nombre élevé d'heures d'enseignement, supérieur à la moyenne OCDE et très supérieur aux

nombres d'heures dispensées par les enseignants. De plus, une part importante de cet enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) est dispensée non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 13*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et, en 2011, la dépense par étudiant dépasse nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (11 630 euros contre 9 660) ; le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen (10 770 euros contre plus de 11 500).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 59 % en 2011, dont 54 % pour le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer les personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué (*indicateurs 07 et 08*). Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2011 contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de la décentralisation, est plus élevée (38,4 %) dans le premier degré puisque les communes prennent en charge les dépenses de personnels non-enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

D'importants progrès de scolarisation jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970 et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

L'école a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. Sans être tout à fait atteint en 2011, l'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire, de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés.

Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges puis les lycées se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés au milieu des années 1980, 55 % des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine plus de 20 % dans ce cas dans les générations des années 1960 (*indicateur 28*).

Depuis le milieu des années 1990, les progrès de la scolarisation marquent le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient maintenant au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général, après avoir bénéficié d'un engouement prononcé à la fin des années 1980, a ensuite connu un net tassement en faveur des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 12*). Tandis que le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat peinait à dépasser 70 %, les jeunes bacheliers, dont à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales, tendaient à se détourner des filières universitaires longues au profit des filières professionnelles plus courtes.

Les dernières rentrées sont cependant marquées par deux phénomènes qui viennent rompre la stabilité ou la stagnation qui prévalait depuis le milieu des années 1990 : les effets de la reprise démographique et ceux de la rénovation de la voie professionnelle.

L'afflux d'élèves en terminale professionnelle

– La France bénéficie d'abord depuis 2000 d'une reprise démographique sensible : ces dernières années, elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré et, en premier lieu, les collèges dont les effectifs progressent de 60 000 élèves de 2009 à 2011. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra lors des prochaines rentrées.

– La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans (*indicateur 16*). Aux rentrées 2010 et 2011, accèdent ainsi en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus deux ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV bondit, d'abord de 7 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 72 % à 79 % puis 87 % - *indicateur 23*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération connaît une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle approche 72 % à la session 2011 et devrait dépasser 77 % en 2012, selon les résultats provisoires (*indicateur 24*).

Des écarts accrus dans la maîtrise des compétences de base

Les progrès de scolarisation et l'élévation des niveaux de formation sont nécessaires pour répondre aux défis des transformations économiques. Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donné comme objectif celui de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La Commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire, pour laquelle plusieurs approches et mesures sont possibles. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, 17 % des jeunes, soit un peu plus de 120 000 par génération, achèvent leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Cette proportion observée lors des années 2008 à 2010 est nettement inférieure aux 30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980 (*indicateur 25*). Autre référence, de la Commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent l'enquête dont ils ont fait l'objet. Pour la France, il est proche de 12 % en 2011, avec un objectif européen fixé à 10 % à cette échéance.

S'agissant des acquis des élèves, de la maîtrise nécessaire des compétences de base, les évaluations tant nationales qu'internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances entre élèves, sensible dès l'enseignement primaire et que l'enseignement secondaire ne contribue pas à atténuer.

La proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base requises en fin d'école et de collège est estimée chaque année depuis six ans en français et en mathématiques. Variant de 80 % à 90 % selon le niveau scolaire et la discipline (*indicateur 20*), elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard et ceux scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. De 2007 à 2012, on observe même une aggravation de ces écarts, en fin de collège, entre ces établissements et les autres (*indicateur 10*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), la reprise, en 2009, des évaluations de 2003 portant sur les compétences générales des élèves de troisième permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle : il en ressort une dégradation, avec plus d'élèves en difficulté et moins d'élèves très compétents. Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête internationale Pisa menée tous les trois ans auprès des jeunes de 15 ans. Contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne, l'enquête Pisa montre que si la France présente des scores moyens relativement stables, la proportion de jeunes en difficulté de lecture a augmenté entre 2000 et 2009 de 15,2 à 19,7 % (*indicateur 20*).

Les compétences en anglais des élèves ont également été évaluées dans le cadre de Cedre (reprise en 2010 de l'évaluation de 2004). 62,6 % des élèves en fin d'école et 50,3 % en fin de collège ont une bonne maîtrise en compréhension de l'écrit et 70,8 % en compréhension de l'oral en fin d'école contre 40,4 % en fin de collège.

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans sont évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD). Elles montrent, lors des dernières années, qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs habiles, mais qu'un peu plus de 10 % d'entre eux éprouvent des difficultés : la moitié de ces derniers étant quasi-analphabètes (*indicateur 22*).

L'ambition de réduire les difficultés scolaires

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt, dès le primaire, des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. La loi du 23 avril 2005 appelle à « *garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». De fait, les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par la montée du chômage, sensible en périodes de difficultés économiques. Leur situation devient particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle : l'année 2009 a ainsi vu leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études. Si leur situation s'améliore un peu en 2010 et 2011, ils restent bien plus souvent chômeurs que les autres (45 % contre 19 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans – *indicateur 29*).

Ces préoccupations renvoient aussi à la question des inégalités sociales (qui restent importantes dans la réussite scolaire) et aux conditions de scolarisation et d'orientation dans les différentes filières de formation. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent ainsi près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) (*indicateur 10*). Maîtrisant moins bien les compétences de base, ils fréquenteront bien plus souvent que les enfants de cadres les filières professionnelles (*indicateur 28*) et accéderont deux fois moins souvent à l'enseignement supérieur (*indicateur 17*). Les données concernant les parcours, la réussite et le devenir professionnel des étudiants sont rassemblées dans *l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, comme *l'état de l'École* le fait pour les élèves.

La population scolaire

Des populations scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2011

En 2011-2012, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (Dom) atteignent le total de 15 150 000, dont 85 000 consécutifs à l'intégration de Mayotte comme nouveau département français le 31 mars 2011. Avec une hausse de 67 000 à champ constant, la rentrée 2011 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009.

Les évolutions enregistrées diffèrent selon le niveau d'enseignement. Dans le premier degré, les effectifs sont en légère diminution à la rentrée 2011, la faible progression dans l'enseignement préélémentaire, qui connaît un nouveau recul de la scolarisation à deux ans, étant plus que compensée par la baisse de 13 000 élèves dans l'élémentaire.

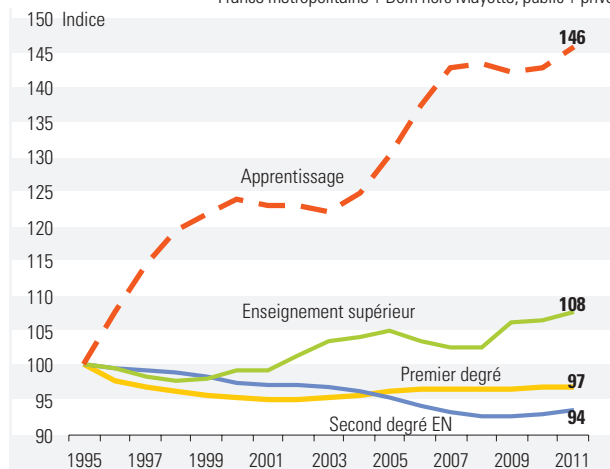
Le second degré connaît, en revanche, une hausse assez sensible de ses effectifs à la rentrée 2011. Elle touche d'abord et surtout le collège qui commence à enregistrer les effets de la reprise démographique. Les seconds cycles connaissent des évolutions contrastées : baisse dans l'enseignement professionnel, qui est en phase de recomposition du fait de la réforme engagée il y a deux ans, et hausse en lycée d'enseignement général et technologique.

Dans les autres filières de formation, les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuivent leur baisse amorcée au début des années 2000 ; ceux des établissements agricoles, de la santé ou sous statut d'apprenti, sont en hausse. Lors des dernières années, l'apprentissage connaît un tassement sensible au niveau secondaire, mais une vigueur persistante dans le supérieur.

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)

France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public + privé



Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

L'enseignement supérieur retrouve enfin en 2011 une augmentation forte des effectifs d'étudiants (+ 1,2 %) plus soutenue qu'en 2010 (+ 0,2 %).

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers)

France métropolitaine + Dom hors Mayotte avant 2011, public + privé

	1980	1990	2000	2005	2010	2011p hors Mayotte	2011p y c. Mayotte
Premier degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8
CP – CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8
Second degré agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6
Centre de formation des apprentis (3)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,8	443,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,7	314,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,1	122,1
Pré-apprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	7,1	7,1
Scolarisation dans établissements de la santé	96,2	88,2	81,4	76,3	78,1	79,8	79,8
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 347,5	2 347,8
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 998,7	15 065,7	15 150,6

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(3) Données provisoires pour l'année 2011.

Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 53 000 écoles, maternelles et élémentaires en 2011 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics et privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer environ 8 000 établissements, soit dans les dispositifs Éclair soit dans les réseaux de réussite scolaire. Les premiers rassemblent 297 collèges et 2 096 écoles à la rentrée 2011.

Évolution du nombre d'établissements

Écoles

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2009-2010	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte
Public							
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 366	16 056	15 621	15 686
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 609	32 466	32 323	32 453
Total	61 660	57 838	52 727	48 975	48 522	47 944	48 139
Privé							
Écoles maternelles	363	419	245	131	133	122	129
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 174	5 143	5 137	5 150
Total	7 026	6 385	5 640	5 305	5 276	5 259	5 279
Total public + privé	68 686	64 223	58 367	54 280	53 798	53 203	53 418

Établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2009-2010	2009-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte
Public							
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 128	5 261	5 253	5 252	5 270
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 108	990	973	957	960
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 513	1 571	1 576	1 578	1 584
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80	79	79
Total	7 378	7 757	7 829	7 902	7 882	7 866	7 893
Privé							
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 808	1 756	1 765	1 776	1 776
LP (LEP, ETC)	978	809	647	663	664	670	670
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 102	1 056	1 064	1 077	1 077
Total	3 929	3 913	3 557	3 475	3 493	3 523	3 524
Total public + privé	11 307	11 670	11 386	11 377	11 375	11 389	11 417

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2011

France métropolitaine + Dom, secteur public

	Dispositif Éclair	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	2 096	4 676
Collèges	297	801

Les diplômes délivrés

En 2011, l'éducation nationale a délivré au total un peu plus d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 650 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième et plus de 560 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent environ 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980. Ce mouvement s'accroît à la session 2011 : bénéficiant de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou quatre ans, le baccalauréat professionnel compte plus de 155 000 lauréats contre 25 000 en 1990.

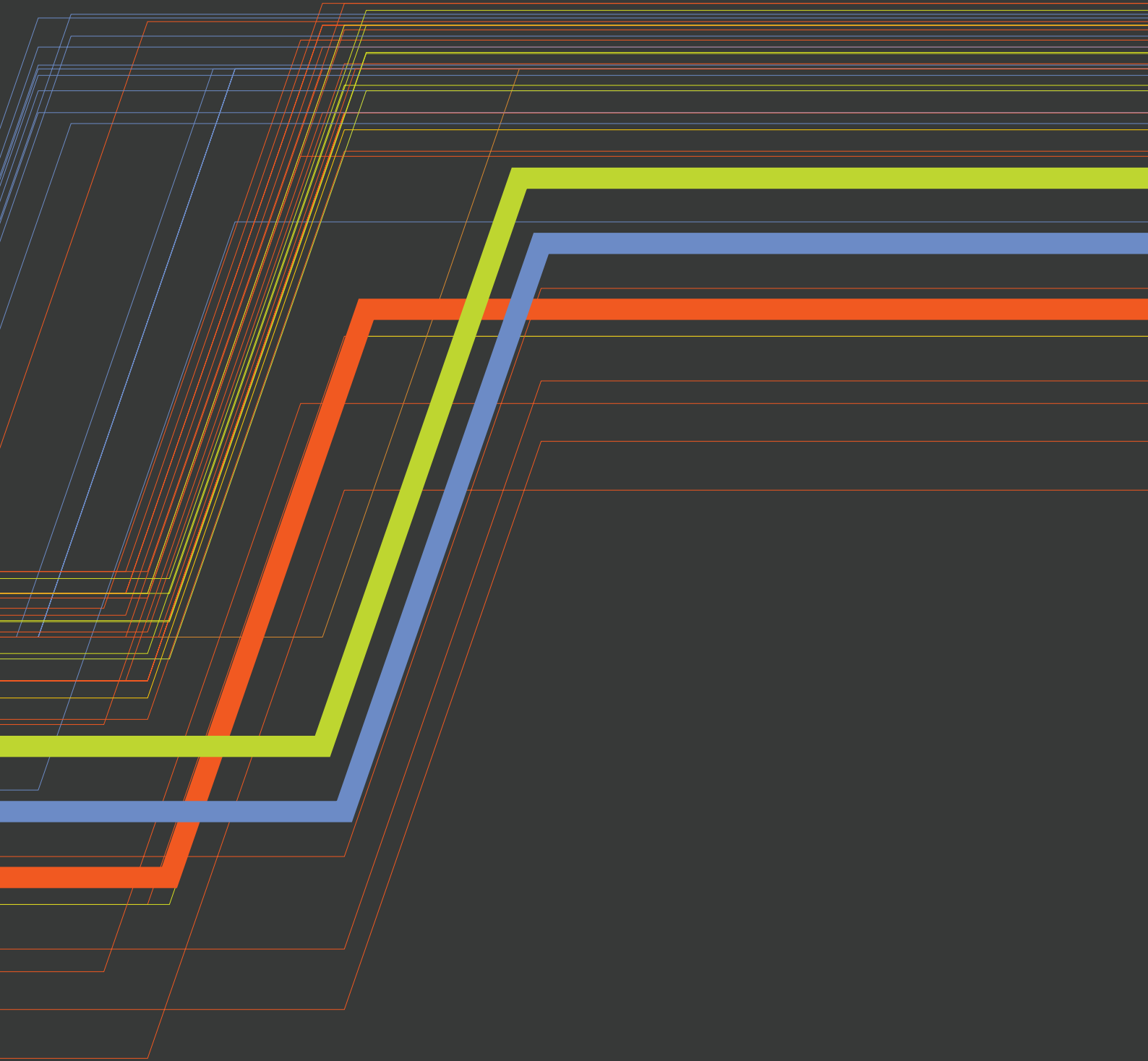
Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent près de 6 points au BEP et près de 12 au brevet, entre 10 et 14 aux différents baccalauréats et 18 points, enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1990	1995	2000	2009	2010	2011
Brevet						
présents	803 156	805 317	771 589	736 836	747 702	775 892
admis	584 453	592 153	601 110	609 425	624 012	656 312
% succès	72,8	73,5	77,9	82,7	83,5	84,6
CAP						
présents	415 825	363 355	287 945	181 182	189 277	215 822
admis	269 798	260 673	215 623	146 855	154 265	178 751
% succès	64,9	71,7	74,9	81,1	81,5	82,8
BEP						
présents	230 625	284 770	285 799	228 102	206 684	165 277
admis	161 811	188 224	208 559	170 536	156 980	125 072
% succès	70,2	66,1	73,0	74,8	76,0	75,7
Baccalauréat général						
présents	332 638	382 310	339 380	322 576	320 597	320 548
admis	250 864	287 046	271 155	286 762	279 751	283 121
% succès	75,4	75,1	79,9	88,9	87,3	88,3
Baccalauréat technologique						
présents	169 406	183 154	193 107	164 894	163 585	156 201
admis	115 808	138 267	152 778	131 602	133 431	128 832
% succès	68,4	75,5	79,1	79,8	81,6	82,5
Baccalauréat professionnel						
présents	33 095	90 716	117 019	138 243	137 033	185 083
admis	24 602	65 936	92 617	120 728	118 586	155 502
% succès	74,3	72,7	79,1	87,3	86,5	84,0

Source : MEN-MESR-DEPP



Sommaire

Coûts

- 01 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 02 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 03 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 04 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 05 p. 22 La formation continue
- 06 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 07 p. 26 Les personnels de l'éducation nationale
- 08 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 09 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 La scolarisation dans le second degré
- 13 p. 38 Les conditions d'accueil dans le second degré
- 14 p. 40 Le climat scolaire
- 15 p. 42 Les formations en apprentissage
- 16 p. 44 La voie professionnelle
- 17 p. 46 La poursuite d'études des nouveaux bacheliers

Résultats

- 18 p. 48 Les évaluations Cedre : compétences en langues en fin d'école
- 19 p. 50 La maîtrise des compétences de base
- 20 p. 52 Pisa-Cedre : compréhension de l'écrit en fin de collège
- 21 p. 54 Les évaluations Cedre : compétences en langues en fin de collège
- 22 p. 56 Les compétences en lecture des jeunes
- 23 p. 58 L'accès au niveau IV de formation
- 24 p. 60 La réussite au baccalauréat
- 25 p. 62 Le niveau de diplôme
- 26 p. 64 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 27 p. 66 La scolarité des filles et des garçons
- 28 p. 68 Le niveau d'études selon le milieu social
- 29 p. 70 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 30 p. 72 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 31 p. 74 L'insertion professionnelle à trois ans des jeunes sortants de 2007

Multipliée par 1,87 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2011, soit :

- 137,4 milliards d'euros,
- 8 250 euros par élève ou étudiant,
- 2 110 euros par habitant.

En 2011, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 137,4 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 110 euros par habitant ou de 8 250 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2009, très légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,3 % contre 6,2%), en deçà des États-Unis et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Allemagne, du Japon ou de l'Italie.

Entre 1980 et 2011, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an) mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,5 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %, puis reste stable en 2010. En 2011, une légère baisse de la DIE en euros constants

(- 0,6 milliard) entraîne un fléchissement de sa part, à 6,9 % du PIB.

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2011 de 1,8 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 77,5 % et de 65,1 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 41,8 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 58,7 % en 2011 dont 53,6 % pour le MEN et le MESR. Les collectivités territoriales assurent 24,5 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des ex-personnels Tos (techniciens, ouvriers et de service) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8,1 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés : – intégration des Dom ; – nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ; – réévaluation des dépenses des ménages. À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-MESR-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 La dépense pour l'éducation

France métropolitaine + Dom

	1980	1990	2000	2010	2011p
Dépense intérieure d'éducation (DIE) (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	136,2	137,4
aux prix 2011 (en milliards d'euros)	73,4	95,3	128,1	138,0	137,4
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	7,0	6,9
DIE/habitant aux prix 2011 (en euros)	1 360	1 640	2 110	2 130	2 110
Dépense moyenne par élève (1)					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	8 200	8 250
aux prix 2011 (en euros)	4 540	5 640	7 570	8 310	8 250
Structure du financement initial (en %) (2)					
État	69,1	63,7	65,2	59,0	58,7
dont MEN – MESR	60,9	56,5	57,4	53,6	53,6
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,4	24,5
Autres administrations publiques et Caf	0,4	0,7	2,1	1,8	1,9
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,8	6,8
Ménages	10,8	11,2	7,4	8,0	8,1

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2011.

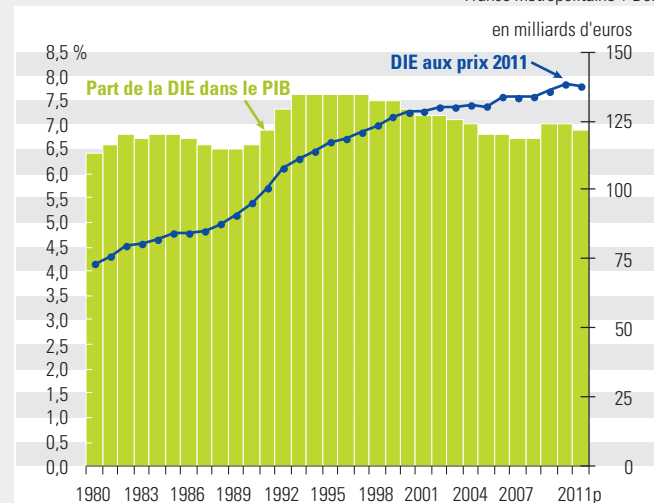
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2011)

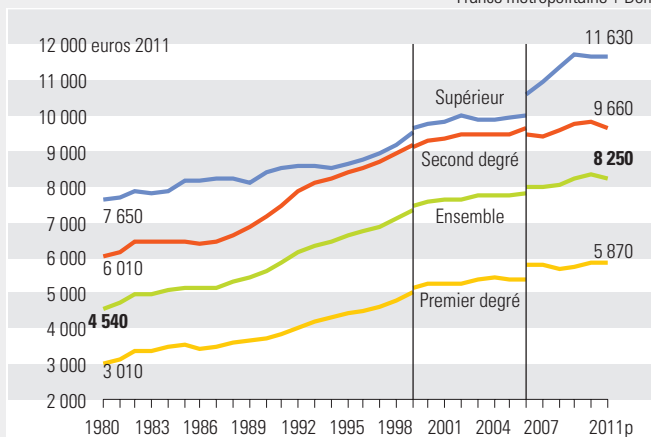
France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2011 (1980-2011) en euros

France métropolitaine + Dom

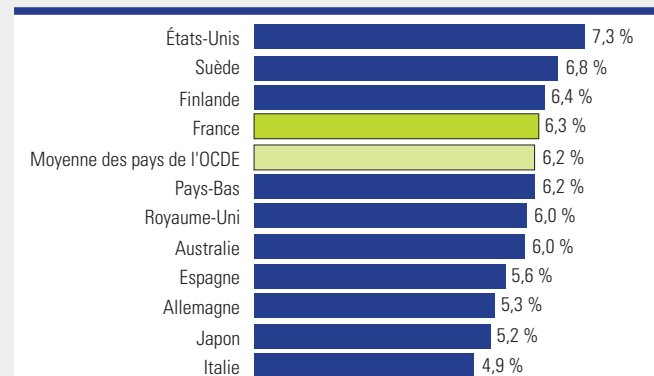


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :

en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + Dom) ;
en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

En 2011, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 39,6 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 77,5 % en prix constants, pour s'établir à 5 870 euros en 2011.

En 2011, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et pré-élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 39,6 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales financent 38,4 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles [Atsem] et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 72,5 % de la dépense des producteurs, dont 22,4 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement pour revenir à 28,8 % en 2011. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a donc augmenté de 86,3 % à prix constants, soit très légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (87,3 %).

De 1980 à 2011, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense moyenne pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 010 euros à 5 870 euros, soit une augmentation de 77,5 % ou, en moyenne, de 1,9 % par an (compte tenu des

ruptures de séries en 1999 et en 2006). Au cours des dernières années, ce rythme de progression a cependant ralenti (depuis 2006, 0,4 % par an en moyenne). En 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser en euros constants, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2009 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis, la Suède ou le Royaume-Uni.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre 4 530 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire, de 4,3 % en 2011.

De 1990 à 2011, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire), sans redoublement ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 59,3 %, passant de 29 260 à 46 600 euros (en euros constants).

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des Dom ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lof) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980	1990	2000	2010	2011p
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,6	38,9	39,6
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	21,2	25,6	35,0	39,4	39,6
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	28,6	28,8
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2011 (en euros)	3 010	3 740	5 270	5 870	5 870
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		51,9	53,8	53,3	
<i>dont MEN – MESR</i>		51,8	53,6	53,1	
Collectivités territoriales		40,9	37,9	38,4	
Autres administrations publiques et Caf		2,3	1,6	1,6	
Entreprises		0,0	0,0	0,0	
Ménages		4,9	6,7	6,7	

2011p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2011.

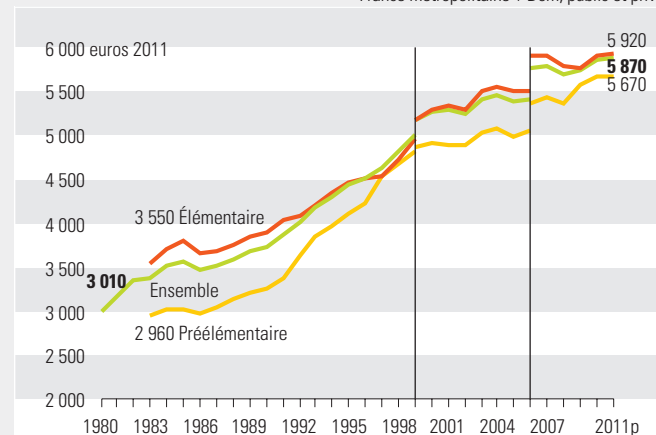
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2011 (1980-2011)

France métropolitaine + Dom, public et privé



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :
en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + Dom) ;
en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Loi).

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Dépense théorique pour une scolarité primaire (1) (aux prix de 2011)

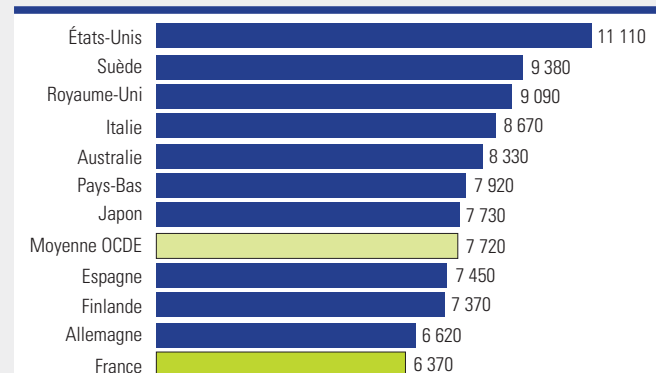
France métropolitaine + Dom, public et privé

	1990		2011p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	9 770	33,4	17 020	36,5
Élémentaire	19 490	66,6	29 580	63,5
Total	29 260	100,0	46 600	100,0

(1) 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents-dollars (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

En 2011, le pays a consacré 57,1 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 41,5 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 65,1 % en prix constants pour s'établir à 9 660 euros en 2011.

En 2011, le pays a consacré 57,1 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 41,5 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années 1990, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît régulièrement jusqu'en 2011.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 73,4 % entre 1980 et 2011, soit + 1,8 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 65,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, la hausse de cette dépense moyenne ralentit ces dernières années jusqu'à s'inverser en 2011 (- 1,6 %). L'augmentation était due, surtout dans les années 1990, d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. En 2011, la DIE du second degré recule sous l'effet d'une baisse des financements publics (État et collectivités territoriales) de - 1,7 % ; avec la quasi-stabilité des effectifs, cela se répercute sur la dépense moyenne par élève.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences

entraînant la prise en charge des ex-personnels Tos (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TICPE et de la TSCA*) : en 2011, elles assurent 23,2 % du financement initial contre 14,0 % en 2000. La DIE du second degré est financée à hauteur de 64,4 % par l'État en 2011 contre 74,1 % en 2000, qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les ex-personnels Tos).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire : 10 700 équivalents-dollars en 2009 contre 9 310 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2011, un collégien coûte 8 370 euros, un lycéen 11 470 euros en enseignement général ou technologique et 11 840 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 114 460 euros en 2011 contre 77 880 euros en 1990 (aux prix 2011), soit une augmentation de 47 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 115 590 euros en 2011, en augmentation de 28 % depuis 1990.

* TICPE (ex-TIPP) : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des Dom ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lofl) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980	1990	2000	2010	2011p
DIE pour le second degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	57,1	57,1
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	32,9	43,1	57,2	57,8	57,1
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	41,9	41,5
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2011 (en euros)	6 010	7 180	9 260	9 820	9 660
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		74,1	64,5	64,4	
<i>dont MEN – MESR</i>			68,7	61,2	61,1
Collectivités territoriales		14,0	23,4	23,2	
Autres administrations publiques et Caf		2,4	2,3	2,3	
Entreprises		1,6	2,0	2,1	
Ménages		7,9	7,8	8,0	

2011p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2011.

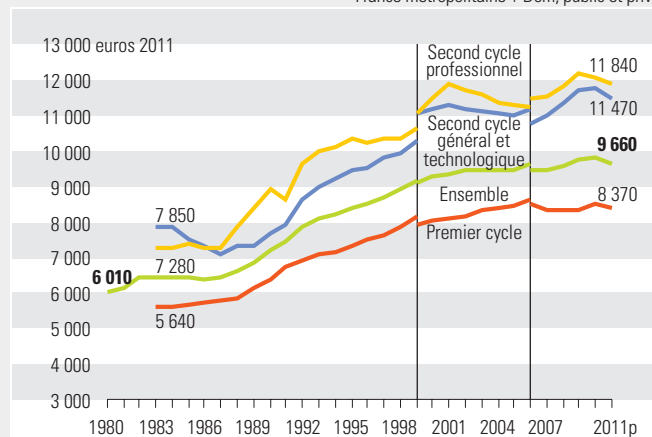
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2011 (1980-2011)

France métropolitaine + Dom, public et privé



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + Dom) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2011, en euros)

France métropolitaine + Dom, public et privé

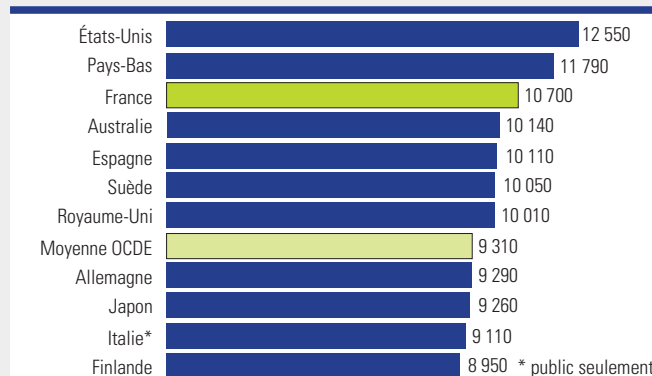
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale	
		1990	2011
Baccalauréat général et technologique	15 ans	77 880	114 460
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans (1)	90 430	115 590

(1) 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 28,0 milliards d'euros en 2011. Cette dépense a été multipliée par 2,61 depuis 1980 (en prix constants).

En 2011, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 630 euros, soit 41,8 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

La collectivité nationale a consacré, en 2011, 28,0 milliards d'euros à l'enseignement supérieur. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 3,1 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 20,4 % en 2011 (*tableau 01*).

L'accélération de cette progression, sensible de 2006 à 2010, tient à un effort budgétaire accru, mais aussi, en début de période, à la prise en compte d'un périmètre élargi à toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées et, enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions. En 2011, cette croissance marque le pas et n'est plus que de 0,7 % (en prix constants) par rapport à 2010.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,61 mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,8 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 11 630 euros en 2011. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 65,1 %. Au cours de la période récente, la dépense moyenne augmente d'abord de 11,0 %, en euros constants, entre 2006 et 2009, puis se replie légèrement entre 2009 et 2011 (- 0,8 % en euros constants), en raison d'un moindre effort budgétaire conjugué à une croissance des effectifs.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2009, un peu supérieure à celle de la

moyenne des pays de l'OCDE (14 640 équivalents-dollars contre 13 730). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France près de la moyenne (mais des pays comme les États-Unis ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (*graphique 02*). Ils varient, en 2011, de 10 770 euros par an pour un étudiant d'université à 13 740 pour un étudiant de STS et 15 080 pour un élève de CPGE. Néanmoins, au cours des années récentes, la dépense par étudiant en université a tendance à se rapprocher de celle des STS et des CPGE (*graphique 02*). Les coûts par étudiant en IUT (ainsi que d'autres instituts rattachés) ne sont plus quantifiables depuis la mise en application de la Lof, en raison de la globalisation des crédits des universités. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 146 750 euros en 2011, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 141 940 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (70,7 %), loin devant celles des collectivités territoriales (10,6 %) et des ménages (8,4 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2011 la dépense par étudiant de 11 630 euros à 12 960 euros.

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la Lof, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement). Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex : CNRS). Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980	1990	2000	2010	2011p
DIE pour le supérieur (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	27,5	28,0
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	10,7	15,6	21,4	27,8	28,0
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	20,2	20,4
Dépense moyenne par élève (1)					
aux prix de 2011 (en euros)	7 650	8 390	9 770	11 670	11 630
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		78,5	71,3	70,7	
dont MEN – MESR		68,2	62,9	62,2	
Collectivités territoriales		5,2	10,7	10,6	
Autres administrations publiques (3)		1,3	1,7	2,5	
Entreprises		5,8	7,8	7,8	
Ménages		9,2	8,5	8,4	

2011p : données provisoires

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2011.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

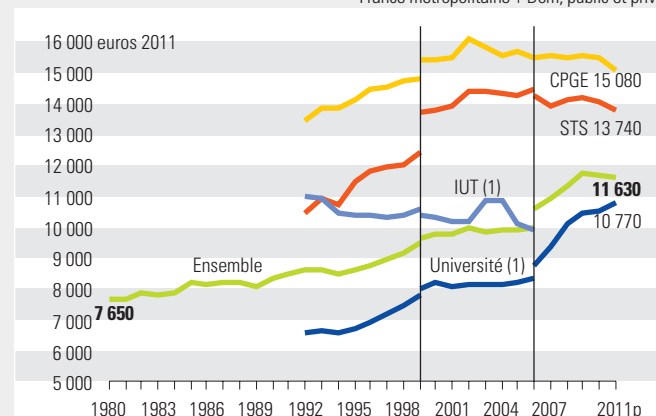
(2) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(3) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA).

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2011 (1980-2011)

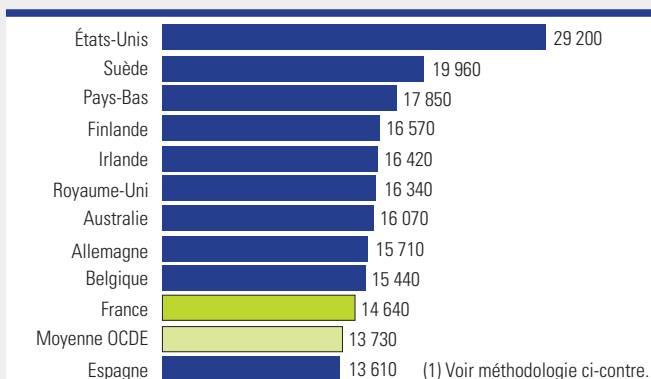
France métropolitaine + Dom, public et privé



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + Dom) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lof). (1) La réforme de la Lof ne permet plus de repérer les dépenses des IUT qui sont depuis 2006 intégrées aux universités.

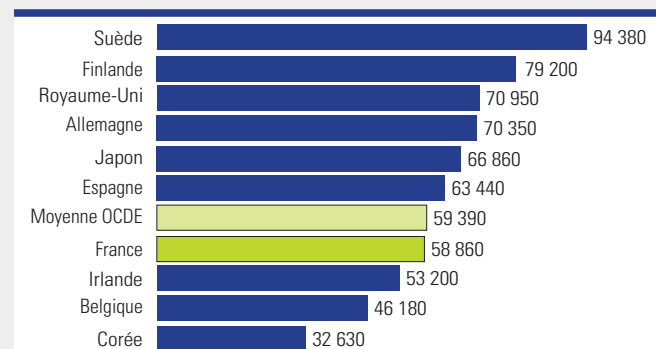
Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement (1) en équivalents-dollars (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche) (1) en équivalents-dollars (2009)



(1) Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

En 2011, 10,0 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue et 2,7 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,3 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2011 à 10,0 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2011, cette dépense a augmenté de 32,0 % en euros constants (*tableau 01*) et celles pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique jusque là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE passe de 11,6 % à 9,3 % entre 1980 et 2011.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (47,2 %) et l'État (23,3 %), qui finance la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère chargé du travail est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'éducation nationale ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche assurent 10,0 % du financement de l'État, soit 2,3 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 à 45 % ; *tableau 02*) et, en 2009, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,92 % du montant des salaires bruts

contre 1,35 % en 1972). S'ils sont plus nombreux à partir en formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (29 heures contre 62 en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et des employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions de formation continue. Ainsi, en 2009, 59 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise contre 36 % des ouvriers, ont suivi un stage de formation financé par leur employeur (*tableau 03*).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : 15,7 % en 2009 dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 61,5 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps (*graphique 04*), se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 4,0 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif ne semble pas corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. Par rapport au compte de l'éducation, utilisé ici, le compte de la formation professionnelle, établi par le ministère chargé du travail et s'élevant en 2009 à 31,3 milliards d'euros, inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les autres activités extrascolaires comprennent les cours du soir, les activités du Cnam, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2011 (137,4 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (39,6 milliards), le second degré (57,1), le supérieur (28,0) et le champ couvert par cet indicateur (10,0 milliards pour la formation continue et 2,7 milliards pour les autres formations extrascolaires). La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère chargé du travail (Dares), Céreq
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + Dom, public et privé

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980	1990	2000	2010	2011p
DIE pour la formation continue (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	10,0	10,0
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	7,6	9,9	12,5	10,1	10,0
DIE pour l'enseignement extrascolaire (2)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,7	2,7
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	0,9	1,1	2,2	2,7	2,7
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,3	9,3
Structure du financement initial (en %)					
État			<i>n.c.(3)</i>	23,6	23,3
<i>dont MEN – MESR</i>			<i>n.c.(3)</i>	3,1	2,3
Collectivités territoriales			<i>n.c.(3)</i>	17,4	17,3
Autres administrations publiques et Caf			<i>n.c.(3)</i>	0,2	0,2
Entreprises			<i>n.c.(3)</i>	46,9	47,2
Ménages			<i>n.c.(3)</i>	11,9	12,0

2011p : données provisoires

(1) Les séries de dépense pour la formation continue présentent une fragilité liée à la non-exhaustivité des sources utilisées.

La marge d'incertitude inhérente à ces résultats devrait être sensiblement améliorée pour la publication 2013 grâce aux travaux actuellement en cours.

(2) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations Cnam, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(3) Le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003 rend la répartition de 2000 non comparable (n.c.).

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Accès à la formation selon la qualification (%)

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1985	1995	2000	2005	2010
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	31	36
Ouvriers qualifiés	18	26	29		
Employés	21	30	32	33	39
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	56	59
Cadres, ingénieurs	36	50	52	54	59
Ensemble	23	34	37	40	45

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du Dif. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les Cif.

Source : Céreq, déclarations 2483

02 Évolution de l'accès à la formation continue (%)

France métropolitaine + Dom, public et privé

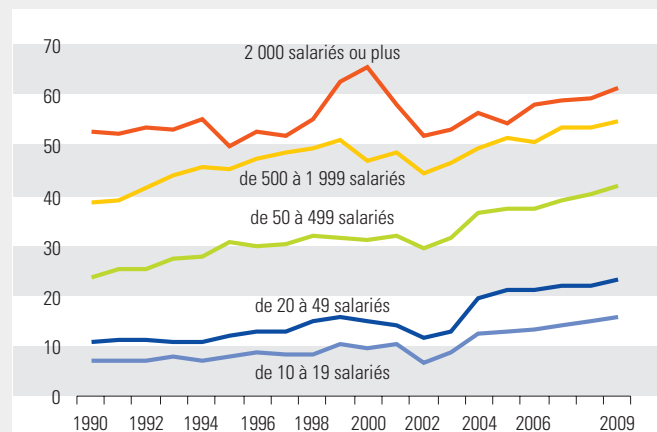
	1972	1980	1985	1990	1995	2002	2009
Hommes	12,4	20,1	25,1	35	36,1	36,2	47,4
Femmes	6,9	13,9	19,4	29,4	32,7	31,8	44,7
Ensemble	10,7	17,5	23	31,8	34,3	34,5	45,3

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du Dif. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les Cif.

Lecture : en 2009, 44,7 % des femmes et 47,4 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Source : Céreq, déclarations 2483

04 Taux d'accès à la formation continue selon la taille des entreprises (1990-2009)



Rupture de série : à partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès. Champ : France, hors congé individuel de formation, contrats de professionnalisation et d'alternance.

Source : Céreq, déclarations 2483

Un quart des collégiens et lycéens bénéficie d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses ; la proportion atteint 36,2 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 604 millions d'euros en 2011.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'éducation nationale un effort budgétaire d'environ 573,4 millions d'euros en 2011. Les bourses attribuées concernent 1 309 000 jeunes (France métropolitaine et Dom y compris Mayotte, public et privé), soit 24,2 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,4 % contre 12,2 %. En 2011, ces bourses ont été attribuées à 821 613 collégiens et 487 830 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (36,2 %) qu'en lycée d'enseignement général ou technologique (17,2 %).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 87 693 bénéficiaires en 2011-2012, en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 03*). Des enveloppes de fonds sociaux (31,4 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (Caf) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation est proche de 1,5 milliard d'euros (*tableau 02*).

Pour l'année 2008, le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait la France près de la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans les pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

Champ : France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils généraux ou régionaux.
Bourses du second degré : le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 80,91 euros, 240,10 euros et 350,01 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea, y compris ceux de premier cycle (troisième avec l'option découverte professionnelle 6 heures, Dima en CFA et MFR). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille, qui peut varier de 3 à 10 en fonction des ressources et des charges familiales. Le montant de la part de bourse est de 43,74 euros en 2011-2012.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

Fonds social pour les cantines : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte, public et privé

	2000-2001	2006-2007	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Effectifs de boursiers en collège	789 726	780 275	770 749	769 631	821 613
% boursiers en collège	23,6 %	24,4 %	24,4 %	24,2 %	25,4 %
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	244 919	243 126	247 810
% boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,1 %	17,1 %	17,2 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	224 543	238 120	240 020
% boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	32,3 %	31,7 %	36,2 %
Total lycée	589 373	539 377	482 965	481 246	487 830
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	85 500	88 307	87 693
% boursiers en lycée	26,7 %	24,4 %	22,3 %	22,1 %	22,4 %
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 253 714	1 250 877	1 309 443
% boursiers collèges et lycées	24,8 %	24,4 %	23,7 %	23,4 %	24,2 %
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité (1)	581 907	611 244	541 010	530 138	538 802

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

03 Aides aux élèves

France métropolitaine + Dom, public + privé

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2011	Évolution 2001-2011	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
Aides directes MEN				
Bourses de collège	115 070	161 703	40,5 %	19,2 %
Bourses de lycée (1)	206 853	191 819	- 7,3 %	- 21,3 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	70 154		
Primes (lycée sauf internat)	165 420	136 111	- 17,7 %	- 30,2 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 822		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 478		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	422	- 63,5 %	- 69,0 %
Fonds sociaux (4)	67 900	31 400	- 53,8 %	- 60,8 %
Total aides directes MEN	563 336	604 909	7,3 %	- 8,9 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (5)	1 233 762	1 432 702	16,1 %	- 1,5 %

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

(5) Montant 2011 : montant versé par les Caf (autres régimes non communiqués).

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

02 Montants de l'aide moyenne aux boursiers* et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + Dom

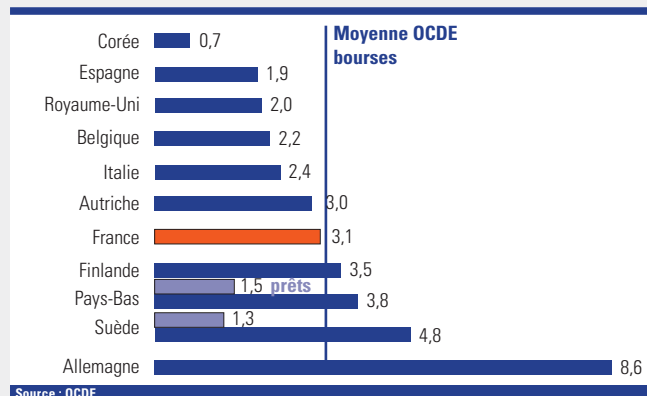
	2000-01	2006-07	2009-10	2010-11	2011-12	Évolution 2000/11
Aide moyenne en collège	152 €	170 €	190 €	192 €	199 €	+ 30,8 %
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	780,3	770,7	769,6	821,6	4,0 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 197,8	3 162,8	3 179,3	3 239,9	- 3,2 %
Aide moyenne en lycée	664 €	796 €	843 €	837 €	840 €	+ 26,4 %
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	539,4	483,0	481,2	487,8	- 17,2 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 215,1	2 169,0	2 173,9	2 175,5	- 1,3 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-01	2006-07	2009-10	2010-11	2011-12	
6-10 ans			281 €	281 €	285 €	
11-14 ans	253 €	268 €	296 €	296 €	301 €	
15-18 ans			306 €	306 €	311 €	

* Bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation. (1) En milliers.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

Aides financières aux élèves en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2009)



Source : OCDE

En janvier 2012, le ministère de l'éducation nationale rémunère 1 043 500 personnes dont 906 500 appartiennent au secteur public et 137 000 au secteur privé sous contrat. 81 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2012, 1 043 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'éducation nationale : 849 700 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat, soit 81,4 % de l'ensemble du personnel. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en toute responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. Cette nouvelle réglementation est à l'origine du rebond ponctuel des effectifs du premier degré à la rentrée 2010, dont les stagiaires des établissements de formation ne faisaient pas partie auparavant : la tendance depuis le milieu des années 1990 n'est que légèrement croissante (+ 3 % jusqu'à la rentrée 2011). Dans le second degré, l'intégration des effectifs de stagiaires à la rentrée 2010 n'a pas compensé la réduction continue de l'effectif d'ensemble observée depuis 2003, contrastant avec la phase antérieure de croissance.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 369 300 enseignants exercent dans les écoles publiques ou les classes sous contrat des écoles privées et 480 400 dans un établissement du second degré, public ou privé. 193 900 agents, y compris les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat,

en inspection académique ou en administration centrale. 68 800 assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont recensés et interviennent dans les établissements publics du second degré étant plus de 90 %. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser dans le secteur public. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (73,9 % contre 68,7 % dans le public), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (91 % contre 81,6 %) que dans le second degré (65,9 % contre 57,8 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (95,8 %), les secrétaires (83,6 %) et les adjoints administratifs (91,6 %).

Aux côtés des enseignants, les autres personnels sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques.

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur les programmes Lolf : loi organique du 1^{er} août 2001, mise en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lolf se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sont pris en compte dans le total, pour la première année, les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.

Source : MEN-MESR-DEPP, exploitation en janvier 2012 d'une extraction de l'infocentre Polca (Pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + Dom, secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale (hors enseignement supérieur)

France métropolitaine + Dom

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance (2)	dont aides éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques (3)	Total	Part des enseignants (4)
	Public	Privé	Total				
2 000	734 977	139 650	874 627	311 232	61 470	1 185 859	73,8 %
2 005	742 621	144 940	887 561	289 549	51 287	1 177 110	75,4 %
2 006	739 112	144 909	884 021	286 983	58 197	1 171 004	75,5 %
2 007	734 446	144 501	878 947	231 550	60 635	1 110 497	79,1 %
2 008	726 583	143 440	870 023	200 431	61 393	1 070 454	81,3 %
2 009	715 599	141 661	857 260	195 851	67 538	1 053 111	81,4 %
2 010	712 453	140 454	852 907	195 373	68 949	1 048 280	81,4 %
2 011	720 655	138 639	859 294	193 835	68 321	1 053 129	81,6 %
2 012	712 625	137 022	849 647	193 898	68 821	1 043 545	81,4 %

(1) Enseignants dans les établissements des premier et second degrés publics et privés, y compris les 15 779 fonctionnaires stagiaires affectés directement dans le secteur public en école ou établissement à la rentrée 2010.

(2) À partir de 2007, non compris les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, ni, à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

(3) Les derniers aides éducateurs sont recensés pour l'année scolaire 2006-2007.

(4) La part des enseignants a été recalculée sur le total y compris les assistants d'éducation, calcul différent de l'édition 2011.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'éducation nationale en janvier 2012

Public et privé

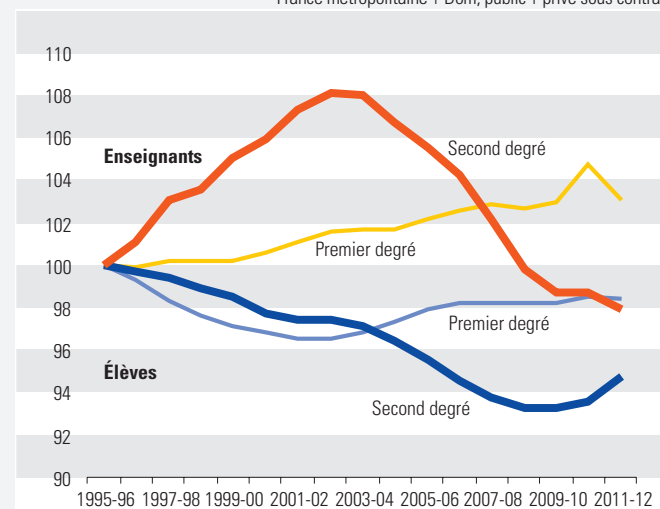
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	325 441
Enseignement du premier degré privé	43 824
Enseignement scolaire du second degré public	387 184
Enseignement du second degré privé	93 198
Total enseignants	849 647
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance *	125 077
Aides éducateurs et assistants d'éducation	68 821
Total	1 043 545

* Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire » en poste à l'administration centrale.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants

France métropolitaine + Dom, public + privé sous contrat



Source : MEN-MESR-DEPP

Parmi les 849 700 enseignants rémunérés par le ministère de l'éducation nationale en janvier 2012 au titre de l'enseignement scolaire, 43,5 % exercent dans le premier degré public et privé et 56,5 % dans le second. 168 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement et d'assistance éducative.

En janvier 2012, le premier degré public compte 325 400 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,2 %). Parmi les 43 800 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87,3 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles et 9,9 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 387 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires. Plus de six enseignants sur dix (61,9 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des 93 200 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou professeurs assimilés, 3,6 % sont agrégés et 11 % professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 5,4 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 6,6 % ne le sont pas dans le secteur public (+ 1,2 point par rapport à 2011) et 18,6 % dans le privé sous contrat.

Le personnel d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 37 % des personnels non enseignants). Les personnels de santé, d'éducation, y compris l'ensemble des assistants d'éducation

(49 %), sont rémunérés au titre du programme Lolf de la vie de l'élève. Au titre du programme soutien, 14 % des personnels exercent en service académique ou en administration centrale : ils sont personnels de direction, d'encadrement, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs d'études ou de recherche, personnels sociaux et de santé.

Les enseignants du secteur public sont plus jeunes dans le premier degré (40,7 ans en moyenne) que dans le second degré (43 ans) et plus féminisés (81,6 % contre 57,8 %). La féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 32 ans la part des femmes dépasse 85 % dans le premier degré et 60 % dans le second degré. Moins de 10 % des hommes dans les premier et second degrés ont moins de 30 ans contre respectivement 13,4 % et 10,6 % des femmes. Plus de la moitié des enseignantes ont de 30 à 45 ans. À partir de 55 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans le second degré (22,1 % contre 18,9 %), phénomène inversé dans le premier degré (6,7 % de femmes pour 11,7 % des hommes).

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur la mission interministérielle Lolf : enseignement scolaire.

La Lolf, loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006.

La Lolf se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du premier degré, enseignement scolaire public du second degré, vie de l'élève, enseignement privé du premier et du second degrés, soutien de la politique de l'éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : MEN-MESR-DEPP, exploitation en janvier 2012 d'une extraction de l'infocentre Polca (pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + Dom – secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré

France métropolitaine + Dom

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2010	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0
2011	330 868	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8
2012	325 441	81,6	97,2	43 824	91,0	87,3

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Les enseignants du second degré

France métropolitaine + Dom

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2010	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2
2011	389 787	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6
2012	387 184	57,8	61,9	93 198	65,9	60,7

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

France métropolitaine + Dom

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 899	1,1
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 553	35,9
Programme « Vie de l'élève » (1)	82 682	49,0
Programme « Soutien » hors administration centrale	21 142	12,5
Personnel dans l'administration centrale (2)	2 538	1,5
Total	168 814	100,0

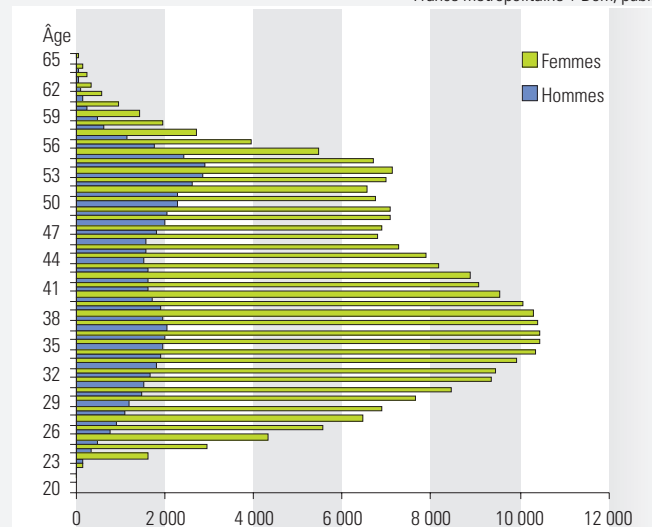
(1) Y compris les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.

(2) Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire » en poste à l'administration centrale.

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public en 2012

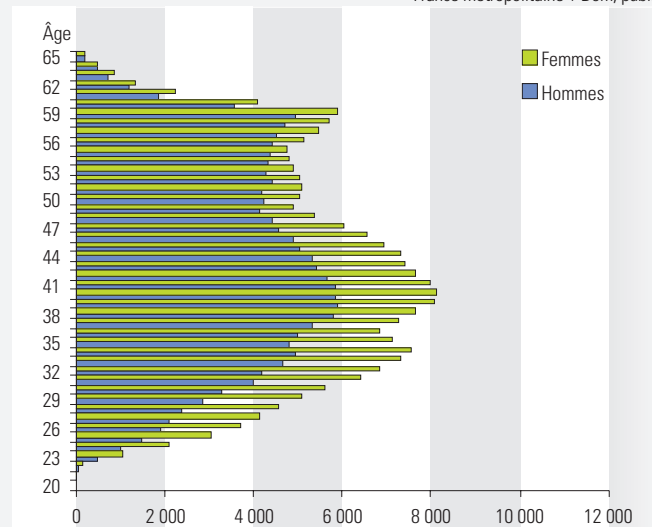
France métropolitaine + Dom, public



Source : MEN-MESR-DEPP

05 Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré public en 2012

France métropolitaine + Dom, public



Source : MEN-MESR-DEPP

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée, voire a connu une légère régression. En 2010-2011, la légère tendance à la hausse continue : la durée de scolarisation s'établit à 18,5 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2010-2011 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,5 années de formation initiale, dont 2,8 années dans l'enseignement supérieur (*tableau 01*).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation a connu une période de stagnation, voire de léger recul, dans tous les cycles de formation excepté l'apprentissage. Si la France reste un pays de forte scolarisation, elle ne se situait plus, à la rentrée 2010, que dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la scolarisation à plein temps des enfants âgés d'au moins cinq ans. La scolarisation à temps partiel, absente en France, apparaît plus développée dans des pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis.

La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles), mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Ce dernier facteur a joué un rôle dans le tassement de la durée totale de scolarisation. Les parcours durent moins longtemps parce que les élèves redoublent moins. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements est également nette depuis les années 1980 dans le second degré (*graphique 02*) et les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire.

La fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université. L'espérance de scolarisation de l'ensemble des jeunes stagnait aux environs de 2,6 années au début des années 2000. Les deux dernières rentrées sont cependant marquées par une progression du nombre d'étudiants et une hausse du taux de scolarisation (*graphique 03*). Ce mouvement touche aussi bien les garçons que les filles qui présentent toujours une espérance totale de scolarisation plus élevée, supérieure d'une demi-année à celle des garçons.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée.

Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Les taux de scolarisation sont forcés à 100 % de 4 à 12 ans.

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee
Champ : France métropolitaine
et France métropolitaine + Dom
(hors Mayotte), ensemble des formations

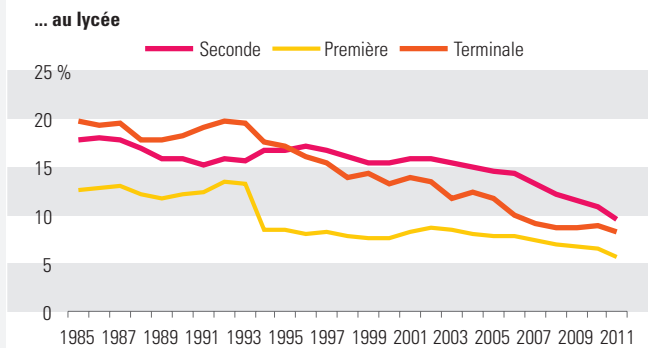
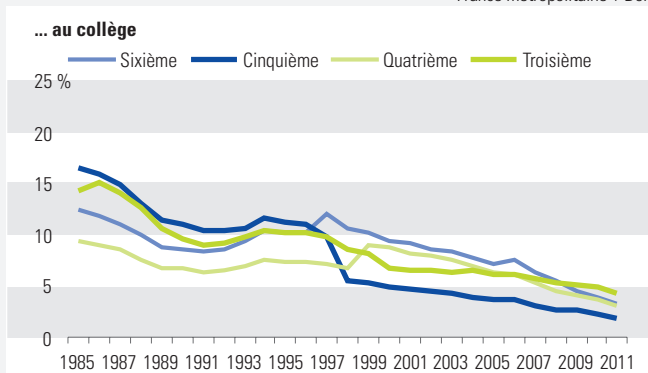
01 Évolution de la durée de scolarisation

	France métropolitaine			France métropolitaine + Dom			
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,5
- Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,8	18,8
- Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3
Préélémentaire	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,9	7,6	7,8	7,7	7,5	7,5	7,5
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8

Sources : MEN (population scolaire) et Insee - DEPP (estimation des effectifs d'habitants)

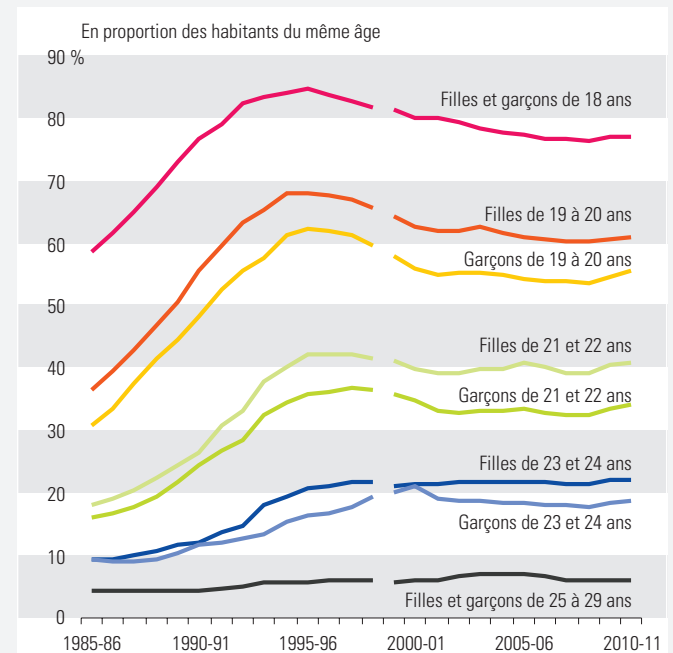
02 Évolution des redoublements de 1985 à 2011...

France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP

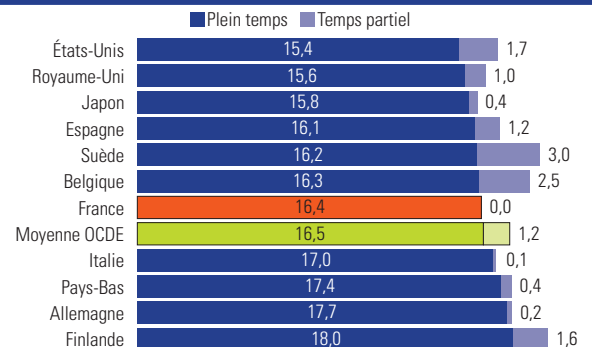
03 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2011)



Champ : « population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : France métropolitaine ; après : France métropolitaine + Dom).

Sources : MEN (population scolaire) et Insee - DEPP (estimation des effectifs d'habitants)

Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

Les écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences de base, en fin de CM2 comme à l'issue du collège, et obtiennent des résultats au diplôme national du brevet inférieurs à la moyenne.

À la rentrée 2011, 297 collèges publics et 2 096 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les Dom. Ils accueillent 351 100 écoliers et 135 900 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt. Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 72,9 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs contre 57,0 % en RRS et 34,7 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et Dom). Leur retard scolaire est plus fréquent : 21,7 % des élèves issus des écoles Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 18,7 % en RRS et 11,3 % ailleurs (tableau 01).

En fin de CM2 comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, 72,2 % des élèves des classes de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent les compétences de base en français contre 79,5 % dans les écoles RRS et 90 % ailleurs (graphique 02). L'indicateur 19 présente l'évolution de ces pourcentages depuis 2007.

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2011, 32,2 % des élèves des collèges Éclair et 44,3 % des élèves des RRS ont obtenu

plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites contre 61,4 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 71,1 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 83,3 % ailleurs (graphique 03). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, le dispositif Éclair n'étant entré en application qu'à la rentrée 2011 et le DNB étant passé en juin 2011, les actions pédagogiques propres n'ont pas pu être appliquées.

Depuis la rentrée 2011, le programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vade-mecum du programme Éclair). Expérimenté dans 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi totalité des Rar à la rentrée 2011 (245 collèges Rar sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2011 qui étaient en CM2 à la rentrée 2010 dans une école Éclair et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

Le graphique 03 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2011 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Source : MEN-MESR-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : France métropolitaine + Dom, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2011

France métropolitaine et Dom, public

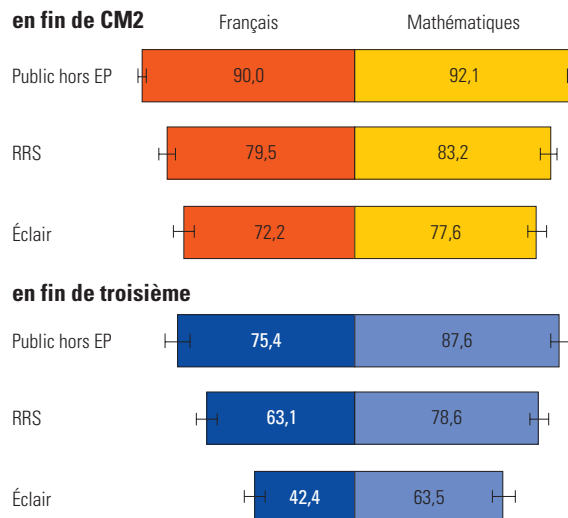
	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,9	9,1	21,7
RRS	57,0	18,7	18,7
Hors éducation prioritaire	34,7	38,4	11,3
Ensemble	42,8	31,1	12,8

Pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2012 (en %)

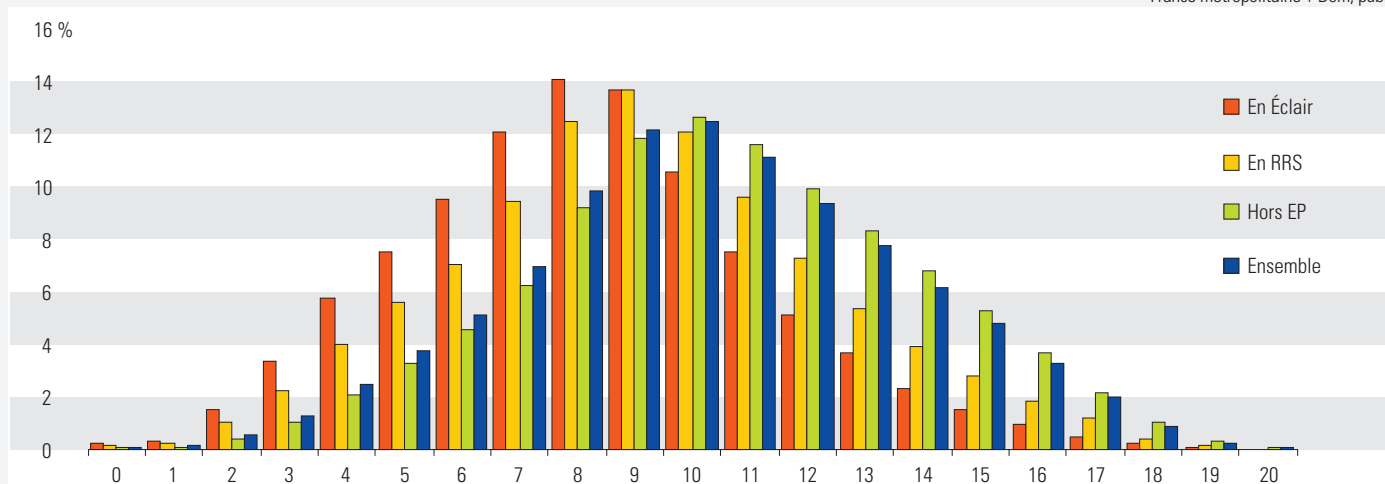
France métropolitaine + Dom, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2011

France métropolitaine + Dom, public



Lecture : dans les collèges Éclair, 13,6 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2011 contre 13,7 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 11,8 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 12,1 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-MESR-DEPP

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrées depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de six ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de cinq ans, puis de quatre ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À l'âge de trois ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas pour les enfants de deux ans, dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de trois à cinq ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique particulièrement sensible depuis l'année 2000 : il est de 11,6 % à la rentrée 2011.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, les élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années

1960, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et de 64 000 en 1990 à un peu plus de 53 000 à la rentrée 2011, du fait notamment de la diminution du nombre d'écoles élémentaires à classe unique (moins de 4 000 en 2011 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 5 classes ou moins et plus d'écoles de 6 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du ratio de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce ratio retrouve en 2011 une valeur identique à celle de la fin des années 1990 (5,25 : *graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le ratio inverse, du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre dépasse 21 en Corée du Sud en 2010 contre 11 en Italie ; proche de 19 en France, il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

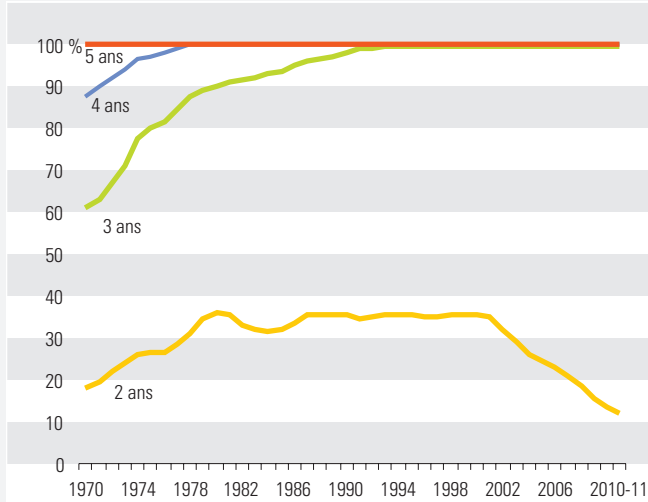
Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans est estimé à 11,6 % en 2011. Seuls les enfants ayant deux ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc plus de 15 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 août 2009 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2011.

L'enquête 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Le constat du premier degré par école est maintenant réalisé pour l'essentiel à partir de Decibel, base de pilotage opérationnel de la base élèves premier degré (BE1D).

Source : MEN-MESR-DEPP-DGESCO
Champ : France métropolitaine
et France métropolitaine + Dom
hors Mayotte, public et public + privé

01 Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2011)

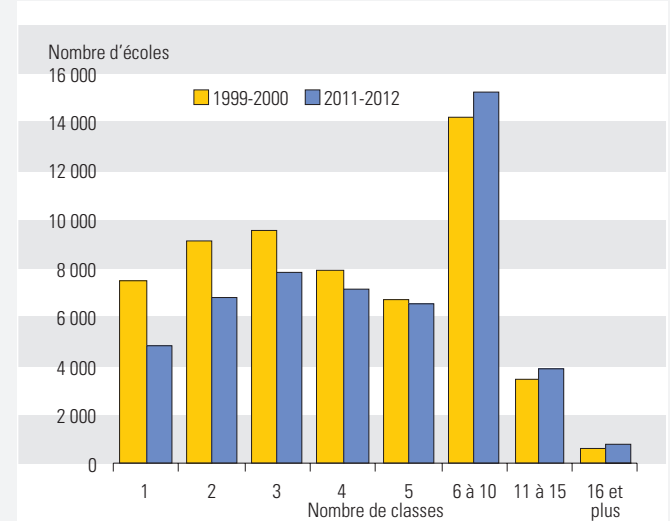
France métropolitaine de 1970 à 2003 et France métropolitaine + Dom à partir de 2004, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

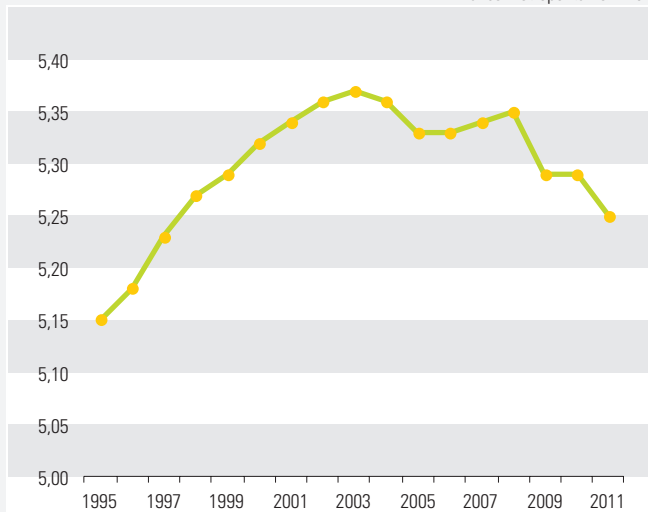
France métropolitaine + Dom, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP

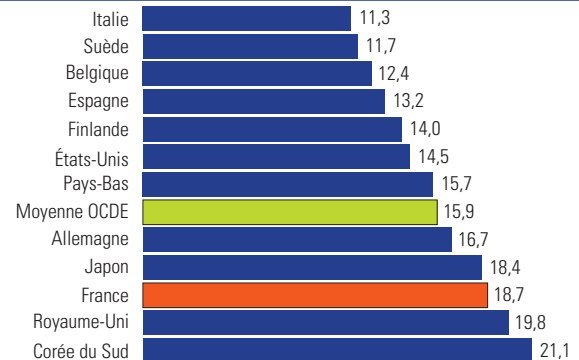
03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2011)

France métropolitaine + Dom



Source : MEN-DGESCO

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2010) (public + privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu près de 400 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. En 2010, plus du quart des inscrits en classe de terminale prépare un baccalauréat professionnel.

De 1994 à 2010, le second degré dans son ensemble a perdu près de 400 000 jeunes, soit une diminution de 6,5 % qui concerne uniquement les élèves et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul, sensible entre les rentrées 2004 et 2008 pour des raisons essentiellement démographiques, se ralentit en 2009 et 2010 (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire est également due à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux (*indicateur 09*) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et près de 80 % d'entre eux accèdent au niveau du baccalauréat à la rentrée 2010 (*indicateur 22*). Sur les 800 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2009-2010, 57 % continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique et 37 % en second cycle professionnel ; ces proportions varient peu ces dernières années (*tableau 03*).

La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois années de formation. Un peu plus de la moitié des

collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel a opté pour cette voie à la rentrée 2010.

La mise en place de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2008 se traduit, deux ans après, par une diminution des effectifs en deuxième année de BEP. En conséquence, les orientations des élèves et apprentis inscrits en année terminale de CAP ou BEP commencent à se modifier. Ainsi, la proportion de ceux qui arrêtent leurs études s'accroît légèrement par rapport aux années précédentes. Inversement, les poursuites d'études, qui s'effectuent toujours majoritairement vers un baccalauréat ou un brevet professionnel, ont tendance à régresser (*tableau 02*).

À la rentrée 2010, les effectifs d'élèves inscrits en terminale professionnelle augmentent fortement (+ 51 000) en raison de la présence simultanée de jeunes ayant suivi un cursus en deux ans après un BEP ou un CAP et du premier contingent d'élèves issus du cursus en trois ans. Aussi, la répartition des terminales selon le type de baccalauréat apparaît transformée : un peu moins de la moitié des élèves et apprentis prépare un baccalauréat général, 24 % un baccalauréat technologique et 27 % un baccalauréat professionnel (*tableau 04*).

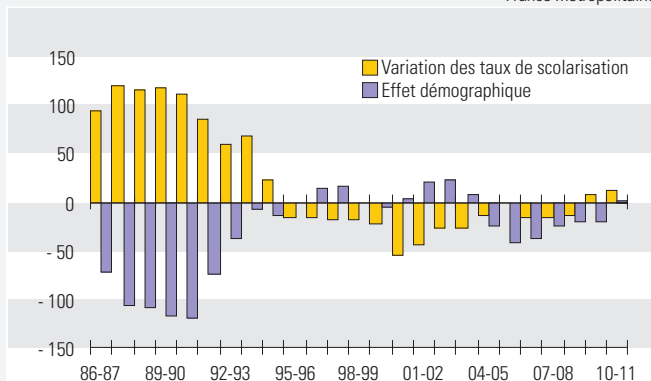
Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques.

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire et prennent en compte les formations dispensées dans les établissements du ministère de l'éducation nationale, dans les lycées agricoles, dans les centres de formation d'apprentis et, depuis la rentrée 2007, dans les lycées militaires. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2010-2011.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + Dom, ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation

France métropolitaine



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont augmenté de 12 500 élèves entre la rentrée 2009 et la rentrée 2010. La variation des taux de scolarisation a entraîné une hausse de 10 800 élèves, la dimension des générations une augmentation de 1 600 élèves.

Sources : MEN-MESR-DEPP (population scolaire) et Insee (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations des inscrits en année terminale de CAP-BEP

France métropolitaine + Dom

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Inscrits en année terminale de CAP ou BEP l'année précédente (en milliers)	409	410	410	400	328
Part de ceux qui poursuivent en bac ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	33,1	34,7	35,1	39,3	38,3
Part de ceux qui poursuivent en second cycle général ou technologique	6,4	5,8	5,4	5,3	4,2
Part de ceux qui redoublent ou préparent un autre diplôme de même niveau	18,6	18,0	17,7	15,2	13,9
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	41,9	41,5	41,8	40,2	43,6

Lecture : parmi les 328 000 élèves ou apprentis inscrits en année terminale de CAP ou BEP en 2009-2010, 43,6 % se sont engagés dans la vie active l'année suivante. Les autres sont scolarisés à la rentrée 2010 : 38,3 % poursuivent leurs études en baccalauréat ou brevet professionnel (et 4,2 % en première d'adaptation) et 13,9 % redoublent leur dernière année de CAP ou BEP ou préparent un autre diplôme de même niveau.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution des orientations des élèves de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

France métropolitaine + Dom

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	841	826	804	792	800
Orientation vers un second cycle général ou technologique	54,0	54,2	54,6	56,2	56,6
Orientation vers un second cycle professionnel	37,8	38,1	37,7	36,8	36,8
<i>dont apprentissage</i>	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8
- CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1
- BEP	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2
- Bac professionnel	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5
Maintien en premier cycle	6,4	6,0	5,6	5,3	5,0
<i>dont redoublement</i>	6,0	5,7	5,3	4,9	4,8
Quittent l'école au niveau de la troisième	1,8	1,7	2,1	1,7	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 800 000 élèves inscrits en troisième en 2009-2010, 56,6 % ont continué en second cycle général ou technologique à la rentrée 2010, 36,8 % en second cycle professionnel, 5 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 1,6 % a quitté l'école.

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

France métropolitaine + Dom

	1996-97	2004-05	2009-10	2010-11
Bacs généraux	56,9	52,2	52,2	48,7
- S	26,7	26,0	26,8	24,7
- ES	15,7	16,5	16,7	16,0
- L	14,5	9,7	8,7	8,0
Bacs technologiques	28,7	29,8	26,5	23,6
- STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	11,7
- STI	7,8	7,4	6,1	5,4
- ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,9
- Autres séries technologiques *	2,9	2,8	2,9	2,6
Bacs professionnels	14,4	18,0	21,3	27,7
<i>dont apprentissage</i>	1,4	2,8	4,1	4,1
<i>dont lycées agricoles</i>	0,1	1,4	2,2	2,1
- Production	6,2	8,8	9,9	12,0
- Services	8,2	9,2	11,4	15,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	601 345	611 712	608 326	652 258

Lecture : parmi les 652 258 élèves inscrits en terminale en 2010-2011, 48,7 % préparent un baccalauréat général.

* STL, hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007).

Source : MEN-MESR-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de taux d'encadrement qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique.

Ce mouvement tend à s'inverser ces dernières années en collèges, qui comptent en moyenne près de 25 élèves par classe à la rentrée 2011, et en lycées, qui en comptent un peu plus de 28.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2010, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,3 en France contre plus de 15 aux Pays-Bas, au Canada ou en Corée, mais moins de 10 en Belgique et en Espagne. Ce rapport, qui a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et en lycées, repart à la hausse ces dernières années.

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou le cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Alors, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collèges, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées,

la taille moyenne des classes se relève en collèges (24,8 élèves en moyenne en 2011) et en second cycle général et technologique (28,3) mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel (*graphique 01*).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement est aujourd'hui effectué en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics et la moitié environ en lycées (*tableau 03*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2011, il est égal à 21,8 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 02*).

Sources : MEN-MESR-DEPP, *Scolarité* (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les bases-relais, qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants
Champ : France métropolitaine + Dom, public et privé, public seul

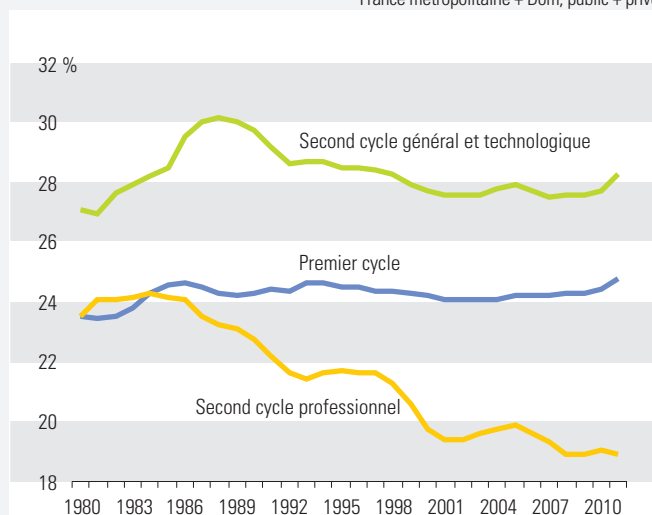
Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun). Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suit un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.
E/D : nombre moyen d'élèves par division ;
E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division).
Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2011)

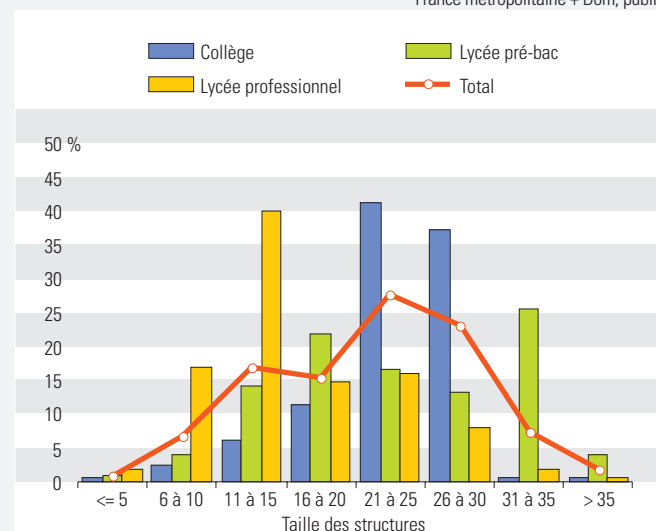
France métropolitaine + Dom, public + privé



Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2011)

France métropolitaine + Dom, public



Source : MEN-MESR-DEPP, bases relais – Rentrée 2010

03 Taille des structures par type de formation à la rentrée 2011

France métropolitaine + Dom, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,5	23,5	2,9	0,5	18,1
Segpa	13,5	12,7	29,1	0,1	24,1
Lycée professionnel	19,1	16,3	18,8	0,6	45,2
Lycée pré-bac	29,1	24,2	4,8	3,9	49,9
CPGE	36,0	28,4	8,1	33,5	40,9
STS	23,0	19,1	12,0	2,0	39,7
Total	24,6	21,8	7,7	1,8	32,4

Source : MEN-MESR-DEPP

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en LP, en raison du non-remplacement des enseignants mais aussi de la fermeture totale des établissements.

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne sur l'année scolaire 2010-2011, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 17 et 14 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT pendant la même période. Ces chiffres sont légèrement au-dessus de ceux des années passées, en grande partie à cause de changements dans la méthodologie de collecte. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (56 %), presque la moitié des collèges (47 %) et deux cinquièmes des LP (41 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 13 % des LEGT, 19 % des collèges et 22 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : en collège et en LP, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 15 % des élèves en 2010-2011. Il est deux fois moins élevé en LEGT (7 %) et ne concerne que 3 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2011, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 1,1 % et ce taux est supérieur à 8,3 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 0,5 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 14 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 9,3 % pour la moitié des LP mais dépasse 42 % pour un LP sur dix.

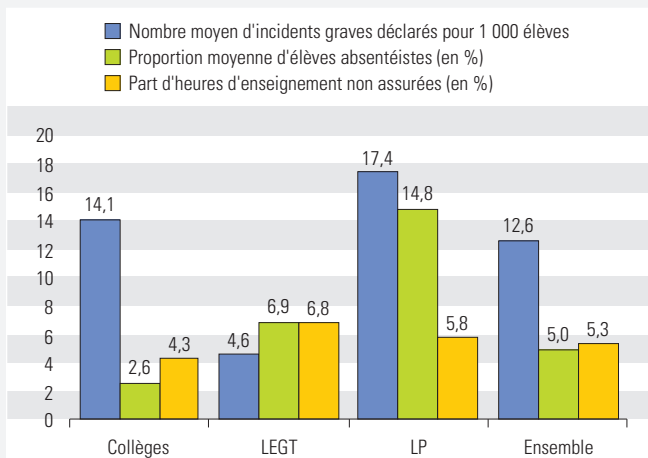
La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,3 % (soit 1,5 semaine), qu'en LP (5,8 % soit 2,0 semaines) et en LEGT (6,8 % soit 2,4 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, suite à l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,5 semaine (soit 4,4 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,0 %).

Sources : MEN-MESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2010-2011, auprès d'un échantillon représentatif d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + Dom, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping », etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée. À la rentrée 2010, l'enquête Sivis a subi plusieurs évolutions : une forte extension de son échantillon, la mensualisation de la collecte et de légères modifications de la nomenclature des incidents. Cette dernière explique en grande partie l'augmentation du nombre d'incidents signalés entre 2009 et 2010. Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2010 à avril 2011 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

01 Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine + Dom, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Source : MEN-MESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2010-2011

03 Distribution des établissements en %, selon la part d'élèves absents (janvier 2011)

France métropolitaine, secteur public

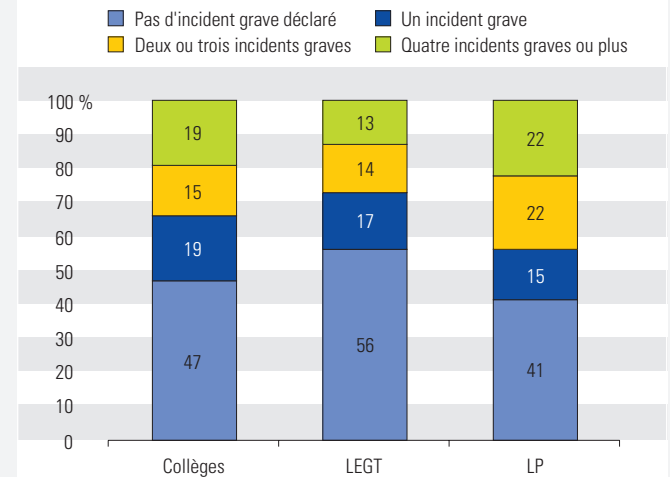
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	0,5	2,9
Médiane	1,1	2,8	9,3
Dernier quartile	3,4	6,0	19,9
Dernier décile	8,3	14,5	42,2

Lecture : en janvier 2011, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 0,5 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 2,8 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 6,0 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 14,5 % d'élèves absents.

Source : MEN-MESR-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2010-2011

02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (Période décembre 2010 – février 2011)

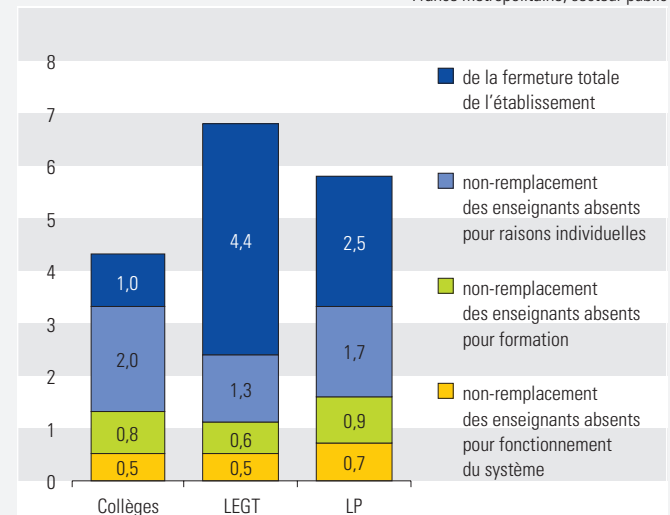
France métropolitaine + Dom, secteur public



Source : MEN-MESR-DEPP, enquête Sivis, 2010-2011

04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)

France métropolitaine, secteur public



Source : MEN-MESR-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2009-2010

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 426 300 en 2010-2011 (436 100 en 2011-2012 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (41,5%). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 47 000 et 67 000 apprentis contre 177 000 pour le CAP. Plus d'un apprenti sur quatre prépare un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 02*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-1987 à 2010-2011, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,1 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 62,3 % des recrutements en première année de BP et 31,2 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités : en 2010-2011,

23,5 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,4 % pour les DUT et 24,8 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2010-2011, les apprenties représentent ainsi 3,7 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9,7 % des garçons du même âge (*graphique 03*). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 31,5 % des apprentis en 2010 contre 28 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 6 points entre 2007 et 2010, de 29,4 % à 35,4 %. Les apprenties sont plus âgées (19,6 ans en moyenne contre 18,8 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale ou par le ministère chargé de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine + Dom, tous ministères de tutelle

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2010)

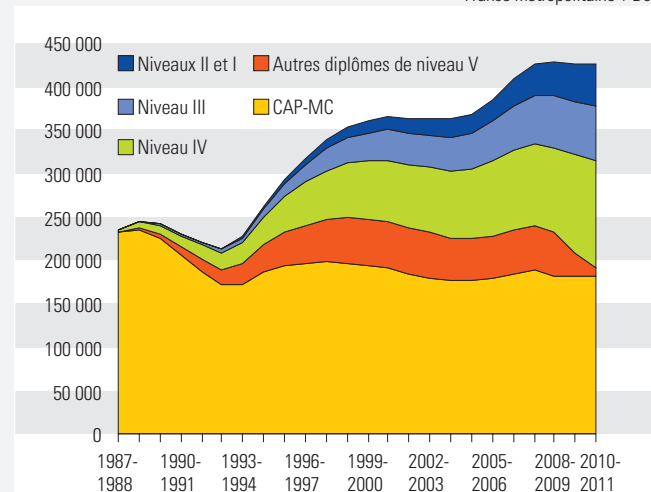
France métropolitaine + Dom

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09	2009-10	2010-11
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	231 659	209 767	191 857
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	98 470	111 900	123 018
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	58 572	59 532	62 074
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	38 949	43 543	49 331
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	427 650	424 742	426 280

Source : MEN-MESR-DEPP enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31 décembre de chaque année

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2010)

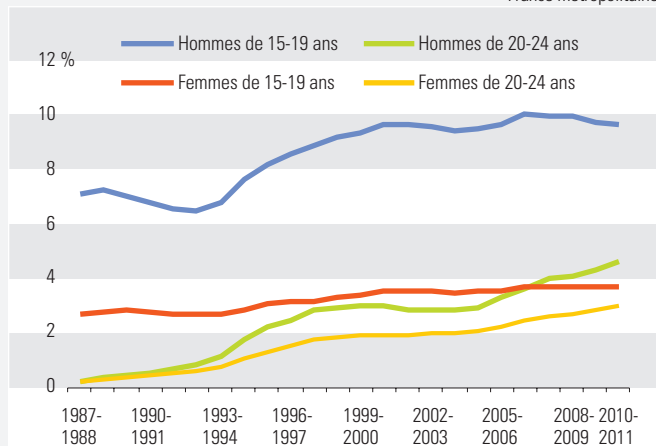
France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31 décembre de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2010)

France métropolitaine

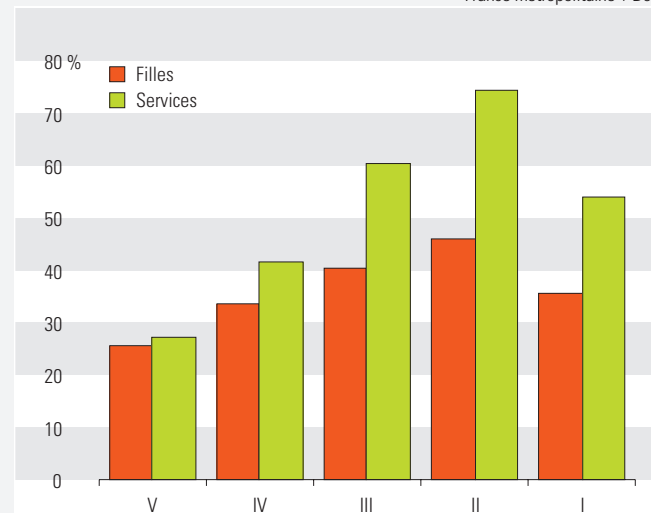


Lecture : en moyenne, 9,7 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2010.

Sources : MEN-MESR-DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), Insee (estimations basées sur les recensements)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2010-2011)

France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31-12-2010

Avec la réforme amorcée à la rentrée 2008, l'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la troisième se fait soit vers un CAP, soit vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement jusqu'à présent les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a conduit davantage de candidats au baccalauréat et augmente les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'atteindre le baccalauréat.

La rénovation de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008 et généralisée à la rentrée 2009 instaure, à côté du CAP en deux ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de formation, les élèves ont la possibilité de présenter un examen (CAP ou BEP), le baccalauréat étant situé à l'issue de la terminale professionnelle.

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué, la hausse conjoncturelle constatée à la rentrée 2010 n'inversant pas cette tendance. À la rentrée 2011, le lycée professionnel connaît une diminution de près de 15 000 élèves (soit - 2,1 %). Les formations au CAP rassemblent 17,6 % des élèves scolarisés en second cycle professionnel et les formations au BEP en accueillent 3,8 %. La réforme entamée à la rentrée 2009 arrivant à son terme, la classe de terminale professionnelle présente à son tour un « gonflement conjoncturel » de ses effectifs, lié à la coexistence des deux systèmes de formation. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent 77,2 % des élèves du second cycle professionnel.

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans.

Plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2011 sous statut scolaire : 20,7 % en seconde profes-

sionnelle et 4,7 % en première année de CAP. Les élèves issus de troisième constituent 84 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle et seulement 58,2 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Près d'un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa. Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième baissent de nouveau à la rentrée 2011, après la stabilité observée entre 2005 et 2010 à près de 26 %.

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années, exceptés pour le baccalauréat professionnel en trois ans. Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur cinq en CAP et un sur sept en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MEN incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

À l'entrée en première année de CAP, la probabilité d'accéder au diplôme final est de 68 % pour un élève y accédant par la voie scolaire, soit 8 points de plus que par la voie de l'apprentissage. Avec la réforme de la voie professionnelle, le taux d'accès au baccalauréat professionnel d'un élève entrant en seconde professionnelle a sensiblement augmenté : de l'ordre de 27 % à la rentrée 2008, il atteint 63 % à la rentrée 2011. Avant la réforme, moins d'un titulaire de BEP sur deux poursuivait ses études vers le baccalauréat professionnel.

Pour une année donnée, la probabilité pour un élève de seconde professionnelle d'obtenir le baccalauréat professionnel, ou taux d'accès au baccalauréat professionnel, est calculée à partir des flux de passages de la seconde professionnelle vers la première professionnelle, de la première professionnelle vers la terminale professionnelle constatés à la rentrée et du taux de réussite au baccalauréat venant de se dérouler. Cette probabilité ne peut se calculer que pour les élèves scolaires des établissements du MEN.

Pour une année donnée, la probabilité pour un élève de première année de CAP en deux ans d'obtenir le CAP tient compte du passage de la première à la deuxième année de CAP, des redoublements et du taux de réussite au CAP. Cette probabilité doit être calculée sur les élèves du MEN, sous statut scolaire et scolarisés en formation de CAP deux ans.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : établissements sous tutelle du MEN, France métropolitaine + Dom

01 Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

France métropolitaine + Dom hors Mayotte avant 2011, public + privé

	1990	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 yc Mayotte
CAP 1 an	3 102	3 670	4 866	6 509	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340
CAP 2 ans									
Première année	15 311	22 799	34 841	49 469	53 646	63 945	63 220	61 990	62 779
Deuxième année	16 824	19 593	28 521	40 625	42 857	45 331	53 757	52 450	53 131
Total CAP 2 ans (1)	32 135	42 392	63 362	90 094	96 503	109 276	116 977	114 440	115 910
CAP 3 ans	117 594	28 424	8 730	(1)	(1)	(1)	(1)		
BEP									
Seconde BEP	242 588	245 551	224 859	218 618	138 523	29 672	27 131	(3)	(3)
Terminale BEP (2)	228 720	235 216	220 397	209 163	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339
Total BEP	471 308	480 767	445 256	427 781	329 176	152 144	55 089	26 243	26 339
Bac professionnel / BMA									
Seconde professionnelle	0	475	10	2 631	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026
Première professionnelle	55 529	85222	92134	99 897	103 484	161 400	207 971	161 405	162 019
Terminale professionnelle	40 897	76783	83107	88 916	91 518	92 698	141 949	183 395	184 063
Total BAC professionnel / BMA	96 426	162480	175251	191 444	261 790	416 816	517 274	534 100	536 108
Total 2nd cycle professionnel	726 224	725 301	705 361	723 953	703 090	694 282	705 536	691 074	694 661

(1) Entre 2005 et 2010, les CAP 3 ans résiduels sont inclus dans les CAP 2 ans.

(2) Y compris BEP 1 an, 0 élève en 2011.

(3) Les derniers BEP ont été fermés à la rentrée 2011.

Champ : établissements sous tutelle du MEN, y compris Erea.

Source : MEN-MESR-DEPP - Système d'information Scolarité

02 Évolution des principaux passages vers le second cycle professionnel (%)

France métropolitaine + Dom hors Mayotte avant 2011, public + privé

Passages	2 005	2 007	2 008	2 009	2 010	2011 (1)
Vers première année de CAP 2 ans						
Troisième - première année CAP 2 ans	3,4	3,6	3,9	5,0	4,8	4,7
Troisième Segpa - première année CAP 2 ans	42,9	47,0	49,7	53,9	58,4	56,9
Vers seconde BEP						
Troisième - seconde BEP	23,0	22,2	15,4	3,3	3,0	0,0
Troisième G&T - seconde BEP	2,9	2,7	1,6	0,5	0,4	0,0
Vers seconde professionnelle (bac pro 3 ans)						
Troisième - seconde pro	0,2	0,5	7,0	17,4	18,0	20,7
Seconde G&T - seconde pro	0,1	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3

(1) 2011 : les passages pour la France métropolitaine et les Dom avec ou sans Mayotte sont identiques.

Lecture : 4,7 % des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) en 2010 sont passés en première année de CAP en 2 ans à la rentrée 2011.

Champ : établissements sous tutelle du MEN.

Source : MEN-MESR-DEPP - Système d'information Scolarité et enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat

78 % des nouveaux bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur.

Les bacheliers généraux se dirigent majoritairement vers les formations générales de l'université même si celles-ci les attirent moins qu'il y a dix ans.

Au total, 53 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur.

Sur les 531 768 jeunes qui ont obtenu en 2010 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en France métropolitaine et dans les Dom, 78 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance), soit 0,2 point de plus qu'en 2009. La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas le cas des bacheliers technologiques : leur taux d'accès est de 77,8 % en 2010, en baisse par rapport à la rentrée précédente. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures progresse depuis dix ans et s'établit à 26,7 %. Ces taux ne tiennent pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation ou dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais les attire moins qu'il y a 10 ans, malgré une légère reprise depuis deux ans : + 1,2 point entre 2008 et 2010. Ils ne sont que 55 % à s'inscrire à l'université (hors IUT) en 2010 contre 62 % en 2000 (tableau 01). 20 % des bacheliers généraux se sont orientés à la rentrée 2010 dans les filières professionnelles courtes (IUT, STS) : la proportion est stable par rapport à 2009. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13 % des bacheliers généraux. Les choix d'orientation des bacheliers généraux diffèrent sensiblement selon la série (tableau 02). Les bacheliers S se distinguent par la diversité de leurs orientations : seuls 33 % d'entre eux se dirigent vers une filière scientifique de l'université, que ce soit une licence de sciences ou une formation de

santé (premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques, devenu PACES à la rentrée 2010). 18 % s'inscrivent en classes préparatoires, 13 % en IUT et 19 % dans d'autres formations, en particulier des cycles préparatoires d'écoles d'ingénieurs. Les bacheliers des autres séries générales s'orientent beaucoup plus souvent vers l'université (hors IUT) : 60 % des bacheliers L et 45 % des bacheliers ES.

Les filières technologiques courtes sont les principales structures d'accueil des bacheliers technologiques, particulièrement de série STI : 8 sur 10 s'inscrivent en STS ou IUT après leur baccalauréat. Les bacheliers STG se retrouvent plus souvent à l'université, souvent par défaut (17 %). Les bacheliers professionnels s'orientent essentiellement en STS (18,4 %) mais également en licence à l'université (6,9 %). Ce dernier pourcentage stable depuis deux ans s'est accru de deux points entre 2008 et 2009.

Près de la moitié des bacheliers professionnels poursuivent leurs études après leur baccalauréat ; mais les formations dans lesquelles ils s'inscrivent ne relèvent pas toutes de l'enseignement supérieur (tableau 03). 43 % des lauréats d'une spécialité des services et 35 % des lauréats d'une spécialité de la production préparent un BTS : dans la moitié des cas, ils le font par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Au total, 53 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur, à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou, pour certains, un an plus tard (graphique 04). Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs, mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers.

- Les données du tableau 01 se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur, juste après leur bac : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité des doubles inscriptions ; les conventions de coopération pédagogique passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 relatif à l'organisation des CPGE dans le cadre de l'architecture européenne des études devraient faciliter l'intégration des élèves de CPGE en licence et faire baisser les « doubles inscriptions ».

- Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, comptabilité, notariat, architecture, etc.), aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales (données 2009-2010) et de formations sociales (données 2009-2010).

- Les tableaux 02, 03 et 04 proviennent d'une source de nature différente : le suivi de panels d'élèves. Le panel 1995 est représentatif au ¼ des élèves entrés en 6^e et en SES en 1995. Ils ont obtenu leur baccalauréat entre 2002 et 2006 et ont été interrogés chaque année jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme de niveau bac + 5 (cf. fiche 16). Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant un échantillon de 12 000 bacheliers scolarisés en 2007-2008 en France métropolitaine.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES
Champ : France métropolitaine + Dom, France métropolitaine pour les panels

01 Évolution des taux d'inscription des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)

France métropolitaine + Dom

Retrécies	2000	2003	2006	2009	2010
Bacheliers généraux					
Université hors IUT	61,8	62,8	58,8	53,8	54,8
IUT	11,2	10,7	10,5	10,8	10,7
CPGE	12,6	13,0	13,2	13,3	13,2
STS	9,0	8,0	7,8	8,9	8,9
Autres formations	9,1	9,7	10,8	12,2	12,3
Bacheliers technologiques					
Université hors IUT	19,1	18,1	17,4	17,9	18,7
IUT	9,1	10,0	9,9	10,1	9,9
CPGE	1,0	1,0	1,1	1,4	1,5
STS	44,5	45,1	42,5	44,0	42,7
Autres formations	3,9	4,2	5,0	5,6	5,1
Bacheliers professionnels					
Université hors IUT	6,4	6,3	5,8	6,9	6,9
IUT	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
STS	9,7	14,4	15,5	17,7	18,4
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble des bacheliers					
Université hors IUT	39,2	39,8	37,5	34,6	35,0
IUT	8,7	8,7	8,4	8,4	8,3
CPGE	6,9	7,3	7,4	7,5	7,3
STS	19,6	19,7	18,6	19,4	19,5
Autres formations	6,0	6,5	7,3	8,0	7,9

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES Systèmes d'information Scolarité, Sise et Safran (MAP), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur

03 Poursuite d'études des bacheliers professionnels 2008 selon leur domaine de spécialité (en %)

France métropolitaine

	Production	Services
Université (hors IUT)	2	6
STS	35	43
<i>dont alternance</i>	17	21
<i>dont sous statut scolaire</i>	18	22
Autres formations	3	4
Total poursuites d'études supérieures	40	53
Formations professionnelles de niveau V ou IV	10	6
Non poursuite d'études	50	41
Total	100	100

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (panel de bacheliers 2008)

02 Poursuite d'études des bacheliers généraux et technologiques 2008 selon les principales séries de baccalauréat (en %)

France métropolitaine

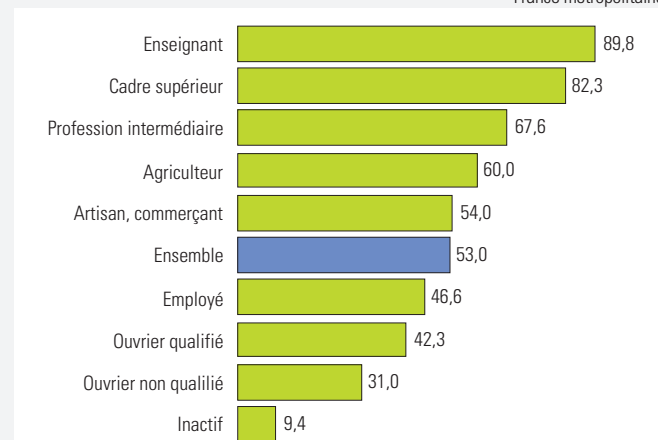
	ES	L	S	Ensemble bac généraux	STI	STG
Université	45	60	41	46	4	17
<i>Droit-économie-AES</i>	25	13	5	12	1	8
<i>Lettres-langues</i>	8	32	2	9	1	4
<i>Sciences humaines et sociales</i>	8	14	1	6	-	3
<i>Sciences, Staps</i>	3	1	13	8	2	2
<i>Santé</i>	1	-	20	11	-	-
IUT	13	2	13	11	18	9
CPGE	7	8	18	13	3	1
STS	12	8	6	8	62	52
Autres formations	17	13	19	17	6	7
Total poursuites d'études supérieures	94	91	97	95	93	86
Formations non supérieures*	3	3	2	2	2	3
Non poursuite d'études	3	6	1	3	5	11
Total	100	100	100	100	100	100

* Formations professionnelles, artistiques, à l'étranger.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (panel de bacheliers 2008)

04 Taux d'accès à l'enseignement supérieur d'une génération selon l'origine sociale (en %)

France métropolitaine



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat du panel d'élèves entrés en sixième ou en SES en 1995)

Entre 2004 et 2010, les performances des élèves en fin d'école en anglais ont augmenté en compréhension de l'oral comme en compréhension de l'écrit. En 2010, 62,6 % des élèves ont une bonne maîtrise de la compréhension de l'oral (groupes 3 à 5) ; ils sont 70,8 % en compréhension de l'écrit.

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes scolaires. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais et allemand) permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois des cinq activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin d'école primaire.

Pour les deux activités langagières présentées (compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit), les élèves ont été répartis en six groupes selon leur niveau de performances (*graphiques 01 et 02*).

En 2010, les performances des élèves ont fortement progressé en compréhension de l'oral, avec un score moyen supérieur de 18 points à celui obtenu en 2004 (*graphique 01*). On constate un plus grand étalement de la répartition des élèves. Ils sont plus nombreux dans les groupes de haut niveau et moins nombreux dans les groupes de niveau intermédiaire : 36,7 % d'entre eux font partie des groupes 4 et 5 en 2010 (contre 23,2 % en 2004) et 49,5 % appartiennent aux groupes 2 et 3 en 2010 (61,8 % en 2004).

Par ailleurs, l'écart de performance en faveur des filles s'accroît (*tableau 03*). Entre 2004 et 2010, le score moyen en compréhension de l'oral augmente plus pour les filles (21 points) que pour les garçons (15 points). Les filles sont moins nombreuses au bas de l'échelle : elles sont 12,2 % à faire partie des groupes 0 et 1 contre 15,3 % des garçons. Elles se démarquent également à l'autre extrémité de l'échelle où elles sont plus nombreuses que les garçons : 40,1 % d'entre elles appartiennent aux groupes 4 et 5, les garçons sont 33,3 % dans ce cas.

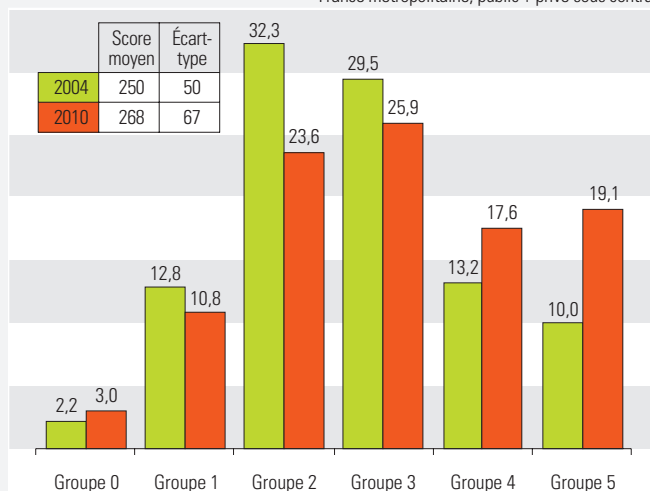
En compréhension de l'écrit, à l'instar de la compréhension de l'oral, les performances des élèves ont beaucoup progressé : le score moyen a augmenté de 22 points entre 2004 et 2010 (*graphique 02*). La part des élèves dans les groupes de niveau élevé (groupes 4 et 5) augmente, passant de 24,7 % à 41,5 %. À l'autre extrémité de l'échelle, les élèves sont moins nombreux : ils étaient 15 % dans les groupes 0 et 1 en 2004, ils ne sont plus que 8,8 % en 2010.

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004 et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 113 questions ou items dont 66 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004. Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 5 189 élèves ont pu être analysées. En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine,
public et privé sous contrat

01 Répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010 en compréhension de l'oral en anglais

France métropolitaine, public + privé sous contrat

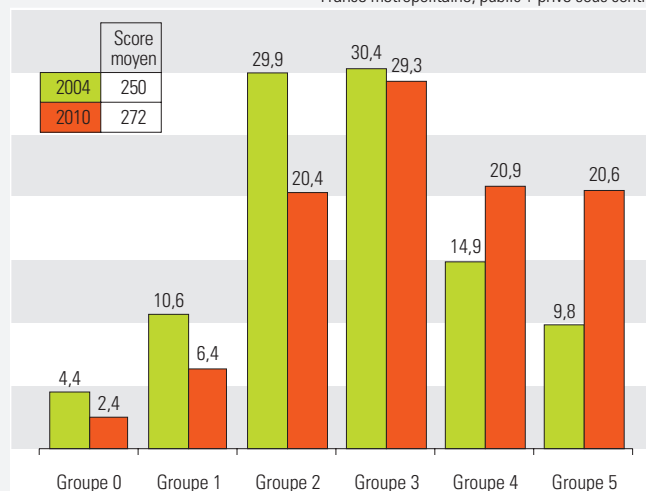


Lecture : en 2010, 25,9 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,5 % en 2004. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010 en compréhension de l'écrit en anglais

France métropolitaine, public + privé sous contrat



Lecture : en 2010, 29,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 30,4 % en 2004. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition et score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition selon les groupes de niveaux en 2004 et en 2010

France métropolitaine, public + privé sous contrat

		Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupe 0 en %	Groupe 1 en %	Groupe 2 en %	Groupe 3 en %	Groupe 4 en %	Groupe 5 en %
Ensemble	2004	100,0	250	50	2,2	12,8	32,3	29,5	13,2	10,0
	2010	100,0	268	67	3,0	10,8	23,6	25,9	17,6	19,1
Garçons	2004	49,8	247	49	2,4	13,8	32,8	30,2	11,7	9,1
	2010	50,1	262	65	3,6	11,7	26,0	25,4	16,7	16,6
Filles	2004	50,2	253	51	1,9	11,8	31,8	28,7	14,8	11,0
	2010	49,9	274	68	2,3	9,9	21,2	26,5	18,5	21,6

Lecture : les garçons représentent 49,8 % des élèves enquêtés en 2004 et 50,1 % en 2010. Leur score a significativement augmenté (+ 15 points) entre les deux cycles d'évaluation, passant de 247 à 262 ; 3,6 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 0 en 2010 contre 2,4 % en 2004. Les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en orange dans le cas d'une augmentation entre 2004 et 2010. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises est estimée chaque année depuis 2007 en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. En 2012, cette proportion varie d'environ 80 % à 90 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.

En 2012, pour la sixième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression, orale et écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base [1].

En fin de CM2, 88,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,9 % en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, 75,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,2 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les garçons sont moins nombreux à maîtriser les compétences de base que les filles (85,1 % contre 91,8 %). La différence est plus marquée au collège (68 % des garçons contre 82,3 % des filles). En mathématiques, la différence entre les garçons et les filles est légèrement significative à l'école (91,4 % des garçons contre 90,3 % des filles) et elle s'estompe au collège (87,6 % contre 86,8 %).

Les élèves en retard représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 28 % en fin de troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il conforte des études qui témoignent de son inefficacité [2].

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît en CM2 entre les résultats de 2012 et ceux des années précédentes (*graphique 03*). En revanche, en troisième, on observe une baisse significative de la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français parmi les collégiens des Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et ceux des RRS (réseau de réussite scolaire) à un degré moindre. Pour les mathématiques, cette baisse concerne uniquement les collégiens des Éclair (*graphique 04*). Les résultats détaillés concernant les écoles et les collèges relevant de l'éducation prioritaire sont fournis par l'indicateur 10.

[1] « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », *Note d'information* n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

[2] « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Les dossiers* n° 166, 2005, MEN-DEPP.

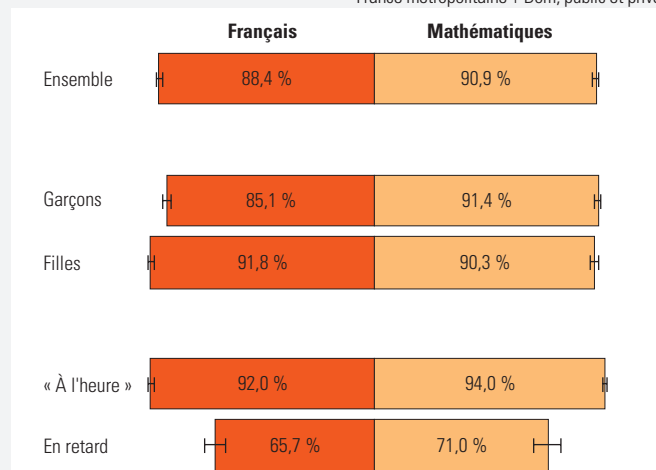
Depuis 2007, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième passent, au mois de mars, des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JDC (indicateur 22) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les Dom, public et privé sous contrat

01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

France métropolitaine + Dom, public et privé

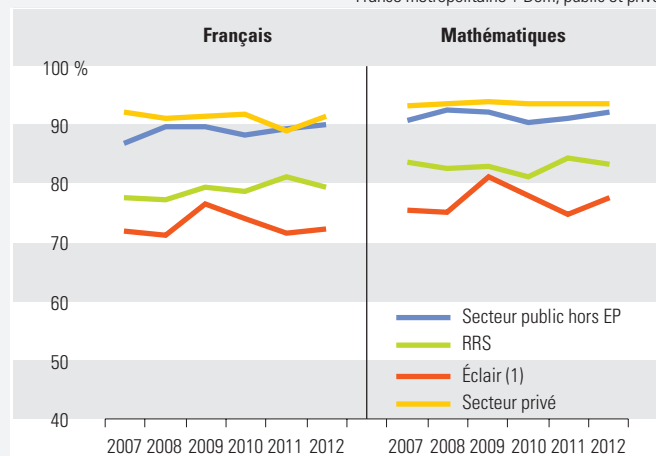


Lecture : 90,9 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en CM2, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)

France métropolitaine + Dom, public et privé

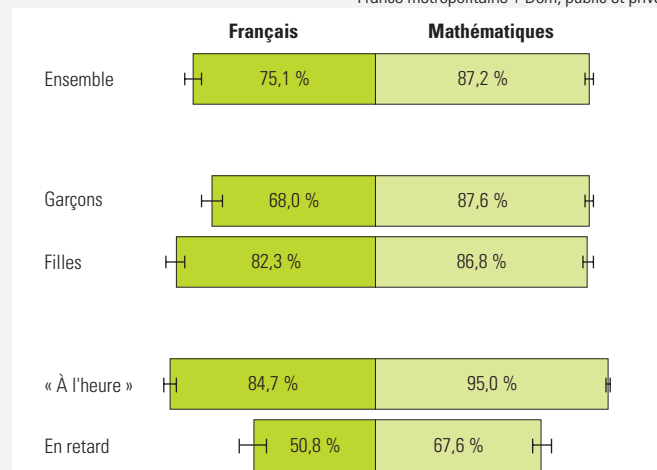


(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

France métropolitaine + Dom, public et privé

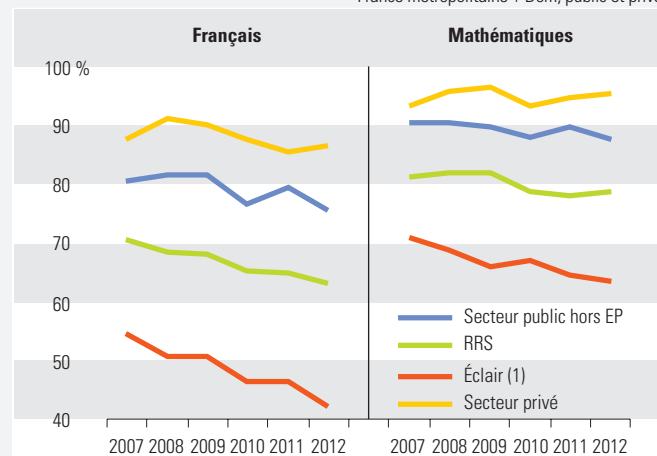


Lecture : 75,1 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 3,5$ %.

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en troisième, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)

France métropolitaine + Dom, public et privé



(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Source : MEN-MESR-DEPP

En compréhension de l'écrit, les évaluations nationales ou internationales des acquis des élèves en fin de collège donnent des résultats convergents. L'accroissement du nombre d'élèves dans les faibles niveaux de compétences s'observe aussi bien dans Cedre entre 2003 et 2009 que dans Pisa entre 2000 à 2009.

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), enquête nationale de la DEPP, la reprise en 2009 de l'évaluation de 2003, portant sur les compétences générales des élèves de troisième, permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle. Elle s'appuie sur les programmes du collège, sans être une évaluation directe de ce qui est défini dans ces programmes.

Entre 2003 et 2009, le score moyen des élèves baisse de manière significative et la proportion des élèves les plus faibles augmente : elle passe de 15,0 à 17,9 % (*graphique 01*). Le nombre d'élèves « en retard » a diminué mais leur part a sensiblement augmenté dans les groupes de faible niveau (*tableau 03*). Les résultats sont également en baisse dans le secteur de l'éducation prioritaire où la proportion des élèves les plus faibles a plus que doublé entre 2003 et 2009, de 3,9 % à 8,7 %.

L'évaluation internationale Pisa s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Elle ne mesure donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement : les exercices proposés résultent d'un compromis au niveau international sur ce qui est considéré comme nécessaire au futur citoyen.

Entre 2000 et 2009, les résultats de la France n'évoluent pas de manière significative. Son score moyen reste stable, dans la moyenne des pays de

l'OCDE, mais les résultats des élèves sont plus dispersés sur les différents niveaux de l'échelle des compétences. La proportion d'élèves peu performants augmente : elle passe de 15,2 à 19,7 % (*graphique 02*). Les élèves de 15 ans en troisième ont un niveau plus faible en 2009. Ces élèves « en retard » sont moins nombreux, ce qui s'explique par la diminution du redoublement et l'augmentation du nombre d'élèves en seconde professionnelle (*tableau 04*).

L'évaluation Cedre 2009 a été passée par un échantillon représentatif de 5 142 élèves inscrits en troisième générale, répartis dans 193 collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

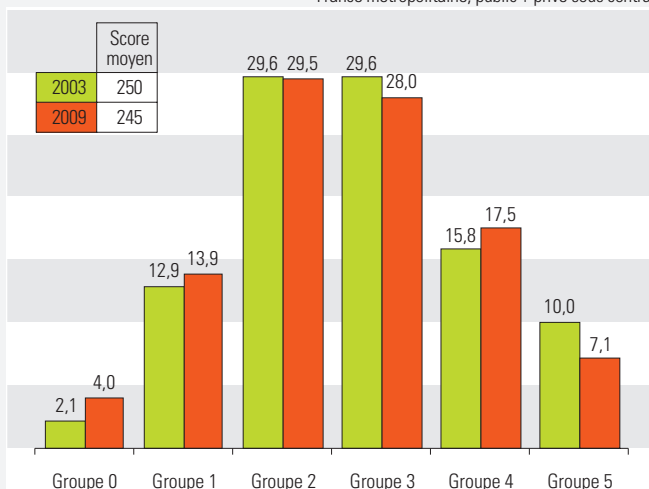
L'évaluation internationale Pisa (Program for International Students Assessment ou programme international pour le suivi des acquis des élèves), réalisée tous les trois ans depuis 2000 sous l'égide de l'OCDE, est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. En France, un échantillon représentatif des élèves de 15 ans était constitué, en 2009, de 4 300 élèves, pour l'essentiel des élèves de seconde et de troisième, répartis dans 177 établissements scolaires.

Sources :

- MEN-MESR-DEPP, enquêtes Cedre compétences générales 2003-2009
 Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat
 - OCDE-Pisa, MEN-MESR-DEPP
 Champ : France métropolitaine + Dom, sauf La Réunion

01 Cedre : répartition des élèves par groupe de niveau en 2003 et en 2009 en compétences générales en %

France métropolitaine, public + privé sous contrat

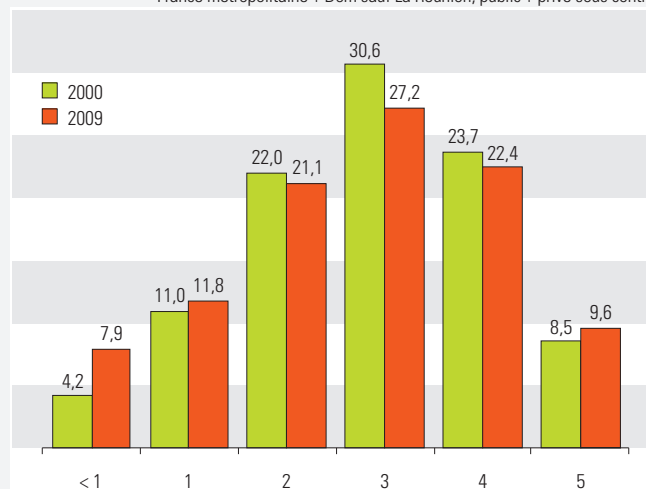


Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en 6 niveaux de compétences. En 2009, 4 % des élèves appartiennent au niveau 0 (peu performants) et 7,1 % au niveau 5 (très performants).

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Pisa : pourcentage d'élèves selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit en 2000 et en 2009

France métropolitaine + Dom sauf La Réunion, public + privé sous contrat



Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en 6 niveaux de compétences. En 2009, 7,9 % des élèves français âgés de 15 ans se situaient au niveau inférieur à 1 (peu performants) et 9,6 % au niveau 5 (très performants).

Source : MEN-MESR-DEPP / OCDE

03 Cedre : répartition et score moyen selon le cursus scolaire des élèves et répartition selon les groupes de niveaux en 2003 et en 2009

France métropolitaine, public + privé sous contrat

		Répartition (en %)	Score moyen	Groupe 0	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
				en %	en %	en %	en %	en %	en %
Élèves « à l'heure »	2003	66,0	264	1,0	7,0	24,4	32,7	20,6	14,3
	2009	72,2	256	2,0	9,1	27,4	30,0	22,0	9,5
Élèves en retard	2003	34,0	223	4,5	24,2	39,9	23,5	6,5	1,4
	2009	27,8	217	9,3	26,2	35,0	22,8	6,0	0,7

Lecture : les élèves « à l'heure » représentent 66,0 % des élèves enquêtés en 2003 et 72,2 % en 2009. Leur score a significativement baissé (- 8 points) entre les deux cycles d'évaluation ; 2 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 0 en 2009 contre 1 % en 2003.

Les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en orange dans le cas d'une augmentation entre 2003 et 2009. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Pisa : répartition selon la classe et le niveau de compétences en 2000 et en 2009 (en %)

France métropolitaine + Dom sauf La Réunion, public + privé sous contrat

	2000	Inférieur à 1	1	2	3	4	5		
Ensemble		4,2	11,0	22,0	30,6	23,7	8,5		
1 ^{re} générale et technologique	0	0	3,1	9,3	44,9	42,5			
2 ^{de} générale et technologique	0,2	0,7	8,4	34,7	40,8	15,1			
2 ^{de} professionnelle	2,4	13,6	33,1	39,9	10,9	0,2			
3 ^e	7,5	19,2	38,0	29,2	5,7	0,5			
4 ^e	15,6	41,4	32,8	9,6	0,6	0			
	2009	< à 1b	1b	1a	2	3	4	5	6
Ensemble		2,3	5,6	11,8	21,1	27,2	22,4	8,5	1,1
1 ^{re} générale et technologique	0	0	1,3	2,4	10,0	34,7	37,1	14,6	
2 ^{de} générale et technologique	0,1	0,2	2,0	11,7	33,5	37,0	14,2	1,4	
2 ^{de} professionnelle	2,7	8,9	21,6	35,5	25,1	5,7	0,4	0	
3 ^e	5,0	12,4	24,1	33,3	20,5	4,4	0,3	0	
4 ^e	10,6	21,3	28,3	26,7	10,7	2,2	0,3	0	

Lecture : en 2009, 12,4 % des élèves de 15 ans en troisième se situent au niveau 1b.

Source : MEN-MESR-DEPP / OCDE

Entre 2004 et 2010, les performances des élèves en fin de collège en anglais diminuent en compréhension de l'oral et sont stables en compréhension de l'écrit. En 2010, 40,4 % des élèves ont une bonne maîtrise de la compréhension de l'oral (groupes 3 à 5) ; ils sont 50,3 % en compréhension de l'écrit.

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais, espagnol et allemand) permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin de collège.

Pour les deux activités langagières présentées (compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit), les élèves ont été répartis en six groupes selon leur niveau de performances (*graphiques 01 et 02*).

En compréhension de l'oral, les performances des élèves ont diminué entre 2004 et 2010, le score moyen passant de 250 à 236 (*graphique 01*). En 2010, les élèves sont plus nombreux dans les groupes de bas niveau : 20,4 % d'entre eux font partie des groupes 0 et 1 contre 15 % en 2004. À l'autre extrémité de l'échelle, la part des élèves les plus performants (groupes 4 et 5) diminue, passant de 23,9 % à 15,7 %.

Comme en 2004, le score moyen des filles (*tableau 03*) en compréhension de l'oral reste plus élevé que celui des garçons (respectivement 239 et 233). Les garçons sont plus nombreux que les filles aux plus bas niveaux de l'échelle (*tableau 03*) : 22,2 % d'entre eux font partie des groupes les plus faibles (0 et 1) contre 18,7 % des filles. L'écart fille/garçon s'accroît dans les niveaux faibles passant de 2 à 3,5 points de pourcentage entre 2004 et 2010. La différence entre les filles et les garçons est moins marquée pour les groupes de haut niveau : en 2010, 16,4 % d'entre elles appartiennent aux groupes 4 et 5 contre 14,9 % des garçons.

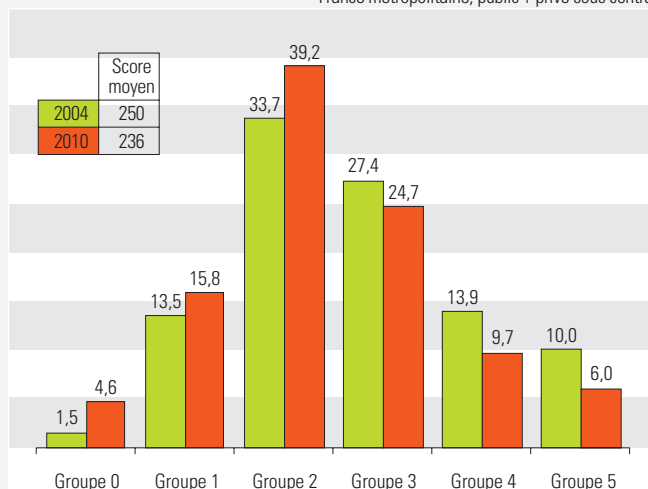
En compréhension de l'écrit, le score moyen reste stable entre 2004 et 2010 (*graphique 02*) mais l'écart se creuse entre les meilleurs élèves et les plus faibles. La part des élèves en difficulté augmente : ils sont 22,1 % à faire partie des groupes 0 et 1 en 2010 contre 15 % en 2004. Les élèves sont moins nombreux dans les groupes de niveau intermédiaire : 50 % d'entre eux appartiennent aux groupes 2 et 3 en 2010, ils étaient 60,5 % en 2004.

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004 et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 291 questions ou items dont 117 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004. En 2010, un échantillon de 217 classes de 3^e générale des collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine a été constitué. Cela représente environ 5 300 élèves. Les réponses de 4 195 élèves ont pu être analysées dans les 197 classes répondantes. En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine,
public et privé sous contrat

01 Répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010 en compréhension de l'oral en anglais

France métropolitaine, public + privé sous contrat

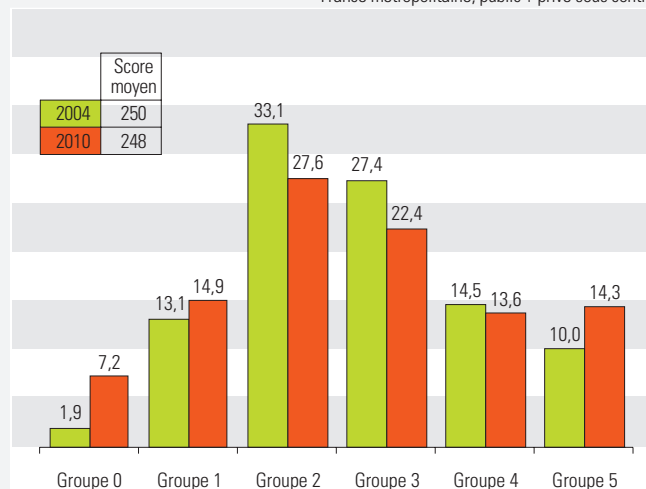


Lecture : en 2010, 24,7 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010 en compréhension de l'écrit en anglais

France métropolitaine, public + privé sous contrat



Lecture : en 2010, 22,4 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition et score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition selon les groupes de niveaux en 2004 et en 2010

France métropolitaine, public + privé sous contrat

		Répartition (en %)	Score moyen	Groupe 0 en %	Groupe 1 en %	Groupe 2 en %	Groupe 3 en %	Groupe 4 en %	Groupe 5 en %
Ensemble	2004	100,0	250	1,5	13,5	33,7	27,4	13,9	10,0
	2010	100,0	236	4,6	15,8	39,2	24,7	9,7	6,0
Garçons	2004	46,0	248	2,1	14,0	33,6	27,9	13,3	9,1
	2010	49,8	233	5,7	16,5	39,2	23,7	9,4	5,5
Filles	2004	54,0	252	1,0	13,1	33,7	27,0	14,4	10,8
	2010	50,2	239	3,5	15,2	39,2	25,7	9,9	6,5

Lecture : les garçons représentent 46,0 % des élèves enquêtés en 2004 et 49,8 % en 2010. Leur score a significativement diminué (-15 pts) entre les deux cycles d'évaluation, passant de 248 à 233 ; 5,7 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 0 en 2010 contre 2,1 % en 2004. Les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en orange dans le cas d'une augmentation entre 2004 et 2010. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR-DEPP

En 2011, 80,3 % des jeunes Français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 10,4 %, dont la moitié est quasi-analphabète.

En 2011, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) ont concerné près de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, et des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,8 % de l'ensemble en 2011, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (2,8 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,4 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,3 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés

impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension (traitements complexes) et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage (automatisme de lecture) explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*tableau 03 et graphique 04*).

La comparaison des données de 2011 avec celles de 2009 et 2010 indique une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture : 10,4 % en 2011 contre 10,6 % en 2009 et 10,8 % en 2010. Cette baisse est plus marquée chez les garçons même si la proportion de filles en difficulté de lecture reste significativement inférieure (*tableau 02*).

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Source : ministère de la défense
DSN – Traitements MEN-MESR-DEPP
Champ : jeunes Françaises et Français
ayant participé à la JDC en 2011
en France métropolitaine + Dom

01 Les profils de lecteurs (JDC 2011) en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,2	72,8	70,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	11,7	8,9	10,3	80,3
5b	+	+	-	6,2	7,5	6,8	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,9	2,2	2,5	9,4
4	-	+	+	3,5	2,8	3,2	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,1	1,7	2,4	5,6
2	-	+	-	2,0	2,0	2,0	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,5	2,1	2,8	4,8

Lecture : la combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants. Note : par le jeu des arrondis, les totaux en colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

03 Performances aux épreuves selon le sexe (JDC 2011)

Traitements complexes		Score moyen sur 20
Garçons		13,5
Filles		14,0
Connaissance lexicale		Score moyen sur 20
Garçons		15,9
Filles		15,9
Automaticité de lecture		Temps moyen en secondes
Garçons		1,58
Filles		1,54

Lecture : pour les épreuves de compréhension (traitements complexes), les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons : elles ont obtenu un score moyen de 14 sur 20 items contre 13,5 pour les garçons. En lexique, les résultats sont les mêmes quel que soit le sexe. Pour l'épreuve de déchiffrage (automaticité), les garçons sont, dans l'ensemble, plus lents que les filles.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des garçons et des filles selon leur profil de compétences

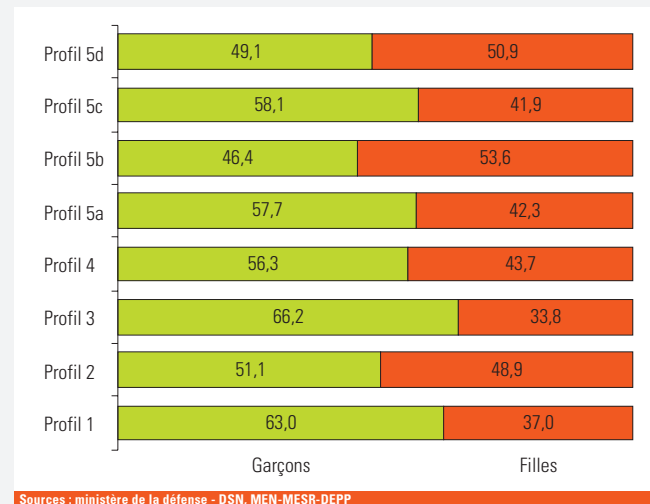
Évolution de 2009 à 2011 en %

	2009	2010	2011
Ensemble			
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4
<i>dont en grave difficulté</i>	5,1	5,1	4,8
Garçons			
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1
<i>dont en grave difficulté</i>	5,9	5,9	5,5
Filles			
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6
<i>dont en grave difficulté</i>	4,2	4,2	4,2

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe en % (JDC 2011)



Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

Plus de 87 % des jeunes accèdent au niveau IV de formation en 2011, dont plus de 30 % dans la voie professionnelle.

L'écart entre les filles et les garçons a été gommé par la réforme de la voie professionnelle.

Avec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. Depuis 2008, il remonte légèrement à 71,7 % en 2009, puis beaucoup plus nettement en 2010 et 2011, suite à la réforme de la voie professionnelle : 79,1 % en 2010 puis 87,3 % en 2011. Il gagne plus de 15 points en deux ans sur l'ensemble de la France métropolitaine et des Dom, hors Mayotte.

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre ensuite autour de 62 % au début des années 2000. Depuis 2008, et plus particulièrement en 2009 et 2010, le taux a fortement augmenté. En 2010, il est de 71,2 % (+ 7,3 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles s'est stabilisé ensuite entre 2,5 et 2,7 %. En 2011, sous l'effet de la réforme de la voie professionnelle, il a augmenté de 1,5 point. Depuis 2005, au sein de l'apprentissage, le taux d'accès augmente pour atteindre 5,4 % en 2010 et 5,6 % en 2011¹.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2003. Depuis, il progresse régulièrement et, avec une valeur de 38,5 % en 2011, il a gagné 5 points par rapport à 2003. Parallèlement, la filière technolo-

gique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 17,1 % en 2011 contre 21,7 % en 2000. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par l'apprentissage. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans est responsable de la forte augmentation actuelle : le taux d'accès atteint 31,6 % en 2011 (+ 13,8 points par rapport à 2009).

En 2011, les garçons parviennent autant au niveau IV de formation que les filles alors que jusqu'en 2010, les filles y parvenaient plus souvent. L'écart en faveur des filles perdure dans les filières générale (11,3 points) et technologique (2,3 points). Pour la filière professionnelle, l'avantage en faveur des garçons a plus que doublé entre 2010 et 2011, où il atteint presque 13 points. Entre 2000 et 2010, l'écart global s'est réduit de 12 à 7 points. Cela tient à une progression un peu plus importante pour les garçons de l'accès aux terminales générales (+ 3,9 points contre + 2,2 pour les filles) et professionnelles (+ 8,9 contre + 6,3) et une baisse moins importante de l'accès par la voie technologique (- 2,5 contre - 3,5). On observe une évolution inverse, mais de faible ampleur, pour l'accès au niveau IV par l'enseignement agricole : entre 2000 et 2010, il progresse de 2,3 % à 2,8 % pour les filles, alors qu'il diminue de 3,1 % à 2,4 % pour les garçons. En 2011, l'important essor de la voie professionnelle bénéficie plus aux garçons qu'aux filles, que ce soit par la voie scolaire (ministères chargés de l'éducation nationale ou de l'agriculture) ou par l'apprentissage.

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 24.

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2011 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau. La réforme de la voie professionnelle perturbe les flux d'apprentis et introduit un biais dans cette estimation en 2011. Ainsi, pour l'apprentissage, le taux d'accès au niveau IV de formation est sous-estimé en 2011.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

	France métró.		France métropolitaine + Dom hors Mayotte				
	1980-81	1990-91	2000-01	2008-09	2009-10p	2010-11p	2010-12p
Filière générale	22,1	33,4	34,1	35,6	36,1	37,2	38,5
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	17,9	17,7	17,6	17,1
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	16,8	17,8	24,3	31,6*
Ensemble	34,0	56,0	69,8	70,3	71,7	79,1	87,3*
MEN	33,0	54,0	63,4	63,1	63,9	71,2	77,6
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,6	2,6	4,1
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	4,7	5,2	5,4	5,6*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage.
Note : série calculée à partir de l'année 2008-2009 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2008-2009, provisoires ensuite.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

France métropolitaine + Dom hors Mayotte, rentrée scolaire 2011

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	44,3	33,0	38,5
Technologique	18,3	16,0	17,1
Professionnel*	25,0	37,9	31,6
Ensemble*	87,6	87,0	87,3

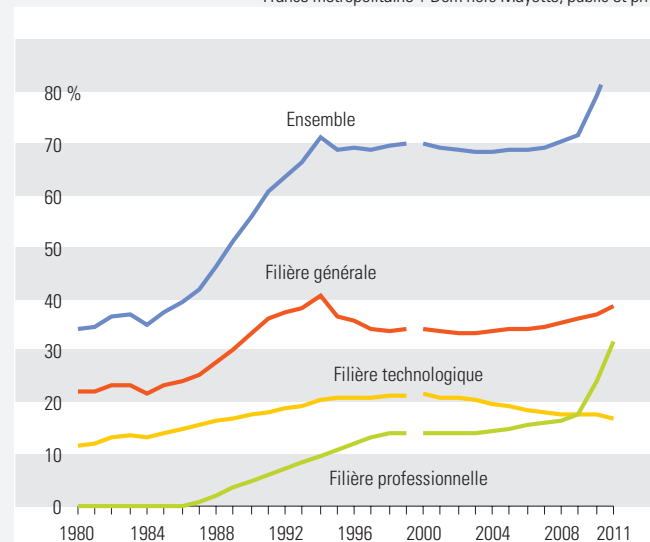
* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

02 Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2011

(toutes formations initiales comprises)

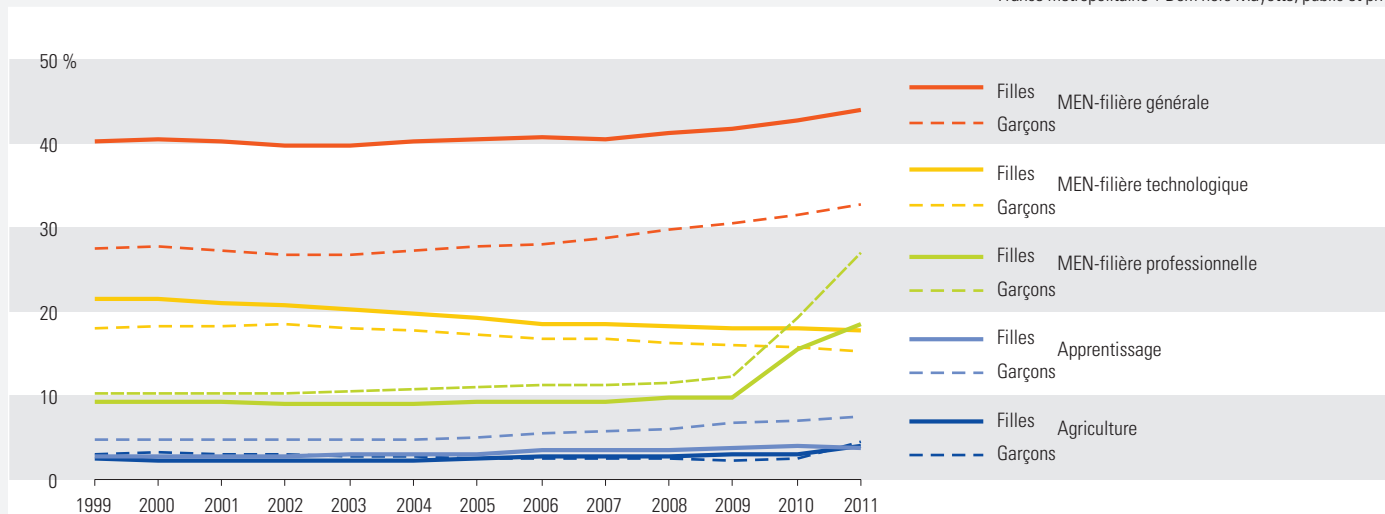
France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé



Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

04 Évolution du taux d'accès au niveau IV selon le sexe de 1999 à 2011

France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé



Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

À la session 2011, plus de 71 % des jeunes d'une génération obtient un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles. Particulièrement élevée depuis 2009, la réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

De 1980 à 2011, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passé d'un quart à plus des deux tiers (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. Avec, notamment, la mise en place d'une épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel, cette proportion dépasse les 65 % en 2009 et 2010. La session 2011 du baccalauréat s'inscrit dans un contexte de généralisation de la réforme de la voie professionnelle : arrivent en terminale les premiers élèves ayant préparé le baccalauréat professionnel en trois ans avec encore un fort contingent d'élèves étant passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans. Bénéficiant de cet afflux conjoncturel de candidats et de lauréats dans la voie professionnelle, la proportion de bacheliers dans une génération atteint 71,6 % en 2011.

Depuis 1995 – nouvelles séries mises en place au lycée – la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2000, et professionnelles uniquement ensuite. Sur la période, le baccalauréat professionnel double pour dépasser 27 % en 2011. Le baccalauréat général, en revanche, perd plus de 8 points entre 1995 et 2011, essentiellement en raison du recul de la série littéraire, qui regroupe maintenant moins d'un bachelier sur dix (*tableau 03*).

La part des bacheliers technologiques diminue de plus de 5 points. Dans ces conditions, les 71,6 % de jeunes d'une génération qui deviennent bacheliers en 2011 en France métropolitaine et dans les Dom, hors Mayotte, se répartissent comme suit : 36,3 % dans une série générale, 16,2 % dans une série technologique et 19,1 % dans une série professionnelle.

Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement. Depuis 2010, tous baccalauréats confondus, le taux de réussite diminue et atteint 84,5 % à la session 2012 (hors Mayotte). Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu plus de 9 points depuis 2010 avec l'arrivée des premiers bacheliers issus du cursus en trois ans. Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté (+ 14 points) et au baccalauréat technologique (+ 8 points) (*graphique 02*).

L'origine sociale des candidats influe non seulement, et très fortement, sur leur répartition entre séries (*indicateur 27*), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2011, près de 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit près de 10 points de plus que les enfants d'ouvriers. La différence est moindre dans les séries technologiques et professionnelles, dans lesquelles les enfants d'agriculteurs manifestent la plus grande réussite (*tableau 04*).

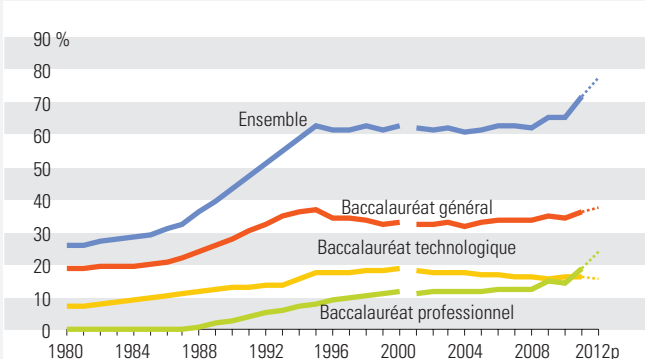
Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2012. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les Dom, hors Mayotte.

Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Champ : France métropolitaine ou France métropolitaine + Dom ou France métropolitaine + Dom hors Mayotte
Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee, ministère de l'Agriculture

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2012)

France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + Dom hors Mayotte depuis 2001

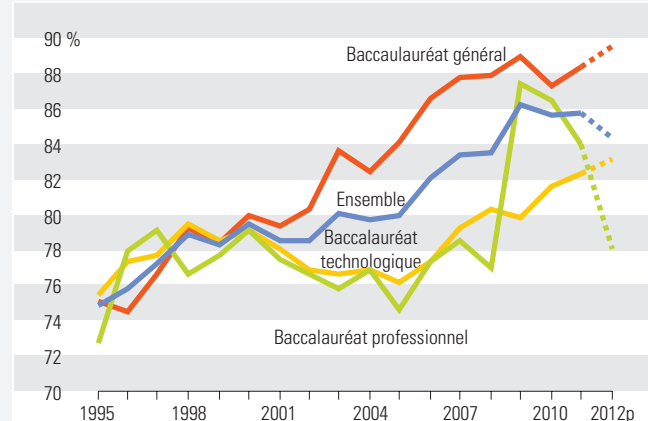


Note : série calculée à partir de l'année 2001 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2009, provisoires ensuite. Pour la session 2012, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2012.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

02 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2012

France métropolitaine + Dom hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte à partir de 2011



Note : pour la session 2012, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2012.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture

03 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2011 et 2012

France métropolitaine + Dom, y compris Mayotte à partir de 2011

	Session 1995*		Session 2011		Session 2012 (p)	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
ES	76 555	15,5 %	92 856	16,3 %	96 566	15,9 %
L	71 460	14,5 %	45 535	8,0 %	46 438	7,6 %
S	139 031	28,2 %	145 430	25,5 %	151 005	24,8 %
Total séries générales	287 046	58,3 %	283 821	49,8 %	294 009	48,4 %
Baccalauréat technologique						
STI**	36 366	7,4 %	28 217	5,0 %	26 851	4,4 %
STG (ex-STT)	78 894	16,0 %	65 036	11,4 %	62 807	10,3 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	21 644	3,8 %	21 323	3,5 %
Autres séries technologiques	9 670	2,0 %	14 575	2,6 %	13 850	2,3 %
Total séries techno.	138 267	28,1 %	129 472	22,7 %	124 831	20,5 %
Baccalauréat professionnel						
Production	26 218	5,3 %	64 928	11,4 %	95 577	15,7 %
Services	40 878	8,3 %	91 135	16,0 %	93 397	15,4 %
Total séries professionnelles	67 096	13,6 %	156 063	27,4 %	188 974	31,1 %
Total baccalauréat	492 409	100 %	569 356	100 %	607 814	100 %

* Hors Mayotte.

** Y compris les spécialités « arts appliqués » et « génie optique », séries à part entière avant 1999.

Note : pour la session 2012, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2012.

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture

04 Taux de réussite en 2011 selon l'origine sociale

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	92,4	90,6	88,9	91,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	88,6	85,1	85,9	87,0
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	93,0	87,0	87,9	91,6
<i>dont professeurs et assimilés</i>	93,7	85,2	87,9	92,3
Professions intermédiaires	89,4	85,0	86,2	87,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	92,7	87,3	86,3	91,3
Employés	86,5	82,5	85,1	85,0
Ouvriers	83,5	81,4	82,7	82,6
Retraités	85,4	79,0	80,8	82,0
Autres sans activité professionnelle	79,7	75,4	77,4	77,8
Indéterminé	76,6	77,3	84,4	81,7
Ensemble	88,3	82,3	84,0	85,7

Sources : MEN-MESR-DEPP, ministère de l'agriculture

En 2011, 72 % de la population active âgée de 25 à 64 ans détient un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 78 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Les jeunes possèdent ainsi un niveau d'études plus élevé que le reste de la population. La France se situe à cet égard au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

L'une des ambitions de la loi de l'avenir de l'école du 23 avril 2005 est de relever le défi de la qualité de la scolarisation, qui peut être approchée par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par celle de l'ensemble des sortants de la formation initiale. Elle peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2011, 78 % de la population âgée de 18 à 24 ans et 72 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (*graphique 01*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1991, respectivement de 25 et de 21 points, principalement grâce au développement des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés depuis vingt ans ont également été qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées. En 1991, 30 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 23 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP) et 47 % le brevet ou aucun diplôme (*tableau 03*). En 2011, 62 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont obtenu un baccalauréat, 16 % un CAP ou un BEP et 22 % possèdent le brevet des collèges ou aucun diplôme. Un grand nombre de bacheliers poursuivent leur parcours scolaire par des études supérieures.

Ainsi, sur l'ensemble des 713 000 jeunes ayant terminé leurs études initiales, en moyenne en 2008, 2009 ou 2010, 42 % possèdent pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 41 % un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 17 % un diplôme national du brevet ou aucun diplôme (*tableau 02*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté la formation initiale avec, au mieux, un diplôme du secondaire ont le plus souvent réussi un BEP-CAP (17 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (17 %). Ils sont moins nombreux à ne posséder qu'un baccalauréat général (7 %). La répartition par diplôme de cette dernière cohorte est relativement stable par rapport à celle de la cohorte précédente.

La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'étude modéré de sa population adulte (*graphique 04*). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis, quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société des connaissances.

Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Les graphiques 01, 02 et le graphique international portent sur des groupes d'âges. Le tableau 03 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an, quel que soit leur âge.

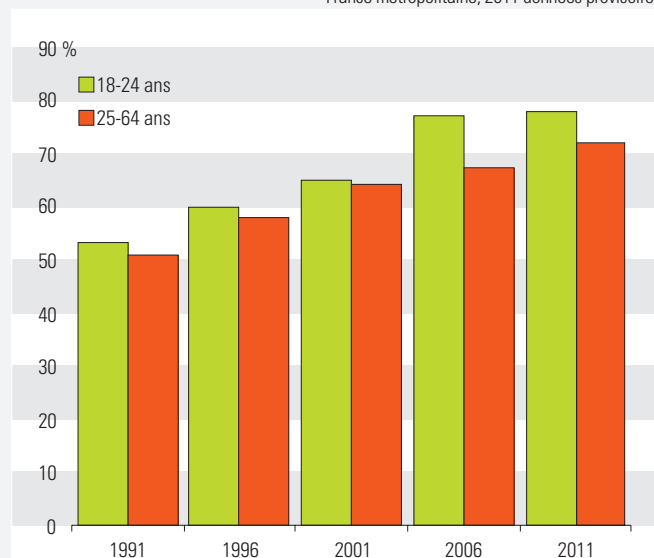
Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continue sur l'ensemble de l'année et le questionnaire relatif à la formation a été remanié.

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee (enquêtes Emploi)
Champ : pays de l'OCDE et France métropolitaine

01 Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année

France métropolitaine, 2011 données provisoires



Lecture : en 2011, 72 % des 25-64 ans et 78 % des jeunes de 18-24 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine, 2008-2009-2010 données provisoires

Année de sortie de formation initiale	2005-2006-2007		2008-2009-2010 (p)	
	Ensemble en milliers	en %	en milliers	en %
DEA, DESS, master, doctorat	59	9	79	11
Écoles supérieures	42	6	37	5
Licence, maîtrise	72	10	75	11
DEUG, BTS, DUT et équivalents	92	13	85	12
Paramédical et social	23	3	21	3
Total diplômés des études supérieures	289	41	298	42
Baccalauréat général	60	9	57	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	103	15	125	17
Total bacheliers et diplômés équivalents	163	24	182	25
CAP, BEP ou équivalent	122	17	112	16
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	286	41	294	41
Brevet seul	59	8	57	8
Aucun diplôme	73	10	65	9
Total brevet et aucun diplôme	132	18	122	17
Total sortants de formation initiale	707	100	713	100

(p) Chiffres provisoires.

Lecture : en moyenne en 2008 et 2009 et 2010, 713 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

03 Part des jeunes âgés de 20 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle

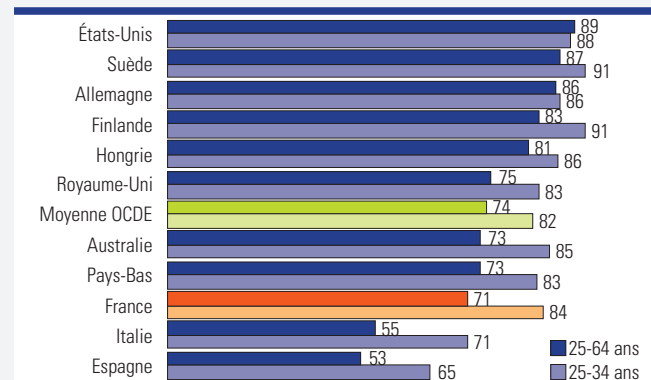
France métropolitaine, 2011 données provisoires (en %)

	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Baccalauréat	18	30	43	47	59	62
BEP-CAP	39	23	17	18	18	16
Total diplômés du second cycle	57	53	60	65	77	78
Brevet ou aucun diplôme	43	47	40	35	23	22
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture : en 2011, 62 % des jeunes âgés de 18 à 24 déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 16 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 78 % du groupe d'âge a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour 57 % du même groupe d'âge en 1986.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012 (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

La part des jeunes quittant la formation initiale avec uniquement le brevet des collèges ou sans diplôme a diminué dans les années 1980 et 1990. Cependant, à la fin des années 2000, 17 % des jeunes sortent de formation initiale sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges, 12 % des 18-24 ans sont des sortants précoces et 10 % des élèves arrêtent l'école avant d'atteindre une classe terminale de CAP-BEP, de baccalauréat ou de brevet professionnel.

Réduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu politique fort pour notre société. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Le diplôme est un atout important pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle, l'un des objectifs cibles de la loi pour l'avenir de l'école de 2005. *A contrario*, sortir sans diplôme de formation initiale peut se révéler être un handicap. À cet égard, les jeunes Français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier (*graphique 01*). En effet, la part des sortants non diplômés ou diplômés du seul brevet des collèges a nettement baissé entre le début des années 1980 (plus de 30 %) et la fin des années 2000 (17 % en 2010). La baisse, sensible dans les années 1980 et 1990, provient notamment de l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et du développement de l'enseignement technologique et professionnel.

L'un des objectifs du sommet de Lisbonne de l'année 2000 est de réduire la part des sortants précoces à 10 %. En 2011, 11,9 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges et ne sont pas en formation (*graphique 03*). Cette part est relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes.

Les statistiques scolaires permettent par ailleurs d'évaluer la sortie du système scolaire selon la classe atteinte. Ainsi, la proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2009 aux alentours de 7,5 % (*tableau 02*). En 2010, cette proportion enregistre une hausse, dans un contexte de réforme de l'enseignement professionnel.

Si la France a rattrapé en grande partie son retard, selon un horizon de plusieurs décennies, il reste que le pourcentage de jeunes de faible niveau d'études est stable ces dernières années et demeure supérieur à celui des pays du nord de l'Union européenne et des États-Unis. L'Union européenne vise pour 2020 un pourcentage de « sortants précoces » de moins de 10 % (contre 18 % en 2000 et 13,5 % en 2011).

La sortie de formation initiale est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est l'interruption de plus d'un an après la fin de celui-ci qui marque la sortie de la formation initiale.

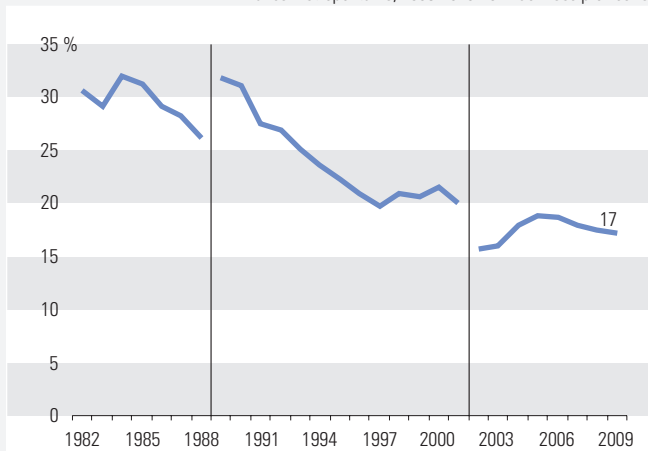
Les « sortants précoces » sont les individus âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

La réforme de la voie professionnelle est en place depuis la rentrée 2008. L'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait ainsi au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee, Eurostat, OCDE
Champ : France métropolitaine, pays de l'OCDE

01 Évolution du nombre de sortants de formation initiale sans diplôme ou au plus le brevet des collèges (de 1982 à 2009)

France métropolitaine, 2009-2010-2011 données provisoires

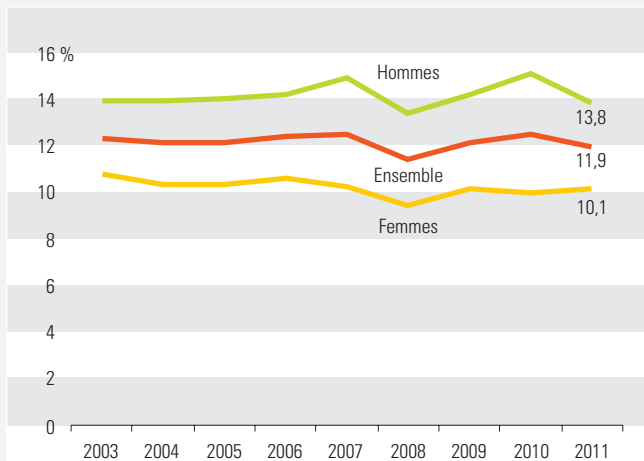


Lecture : 17 % des jeunes sortants de formation initiale en 2009 ont au plus le brevet des collèges contre 31 % en 1982.

Note : l'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, avec des ruptures de séries comme entre 1989 et 1990. Elle est trimestrielle depuis 2003. Les ruptures de séries se retrouvent ici décalées d'un an puisqu'on utilise l'enquête de l'année N + 1 pour observer les sortants d'une année N. Les valeurs de 2002 à 2009 sont des moyennes sur trois années d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

03 Les sorties précoces par sexe



Lecture : en 2011, le taux de sortants précoces est de 11,9 %.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

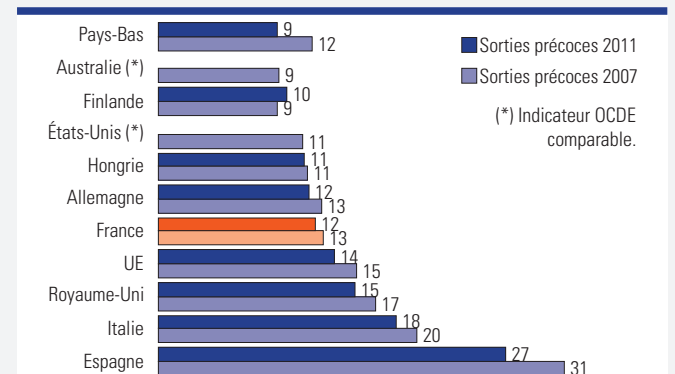
02 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe

France métropolitaine

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	54,4	55,0
Terminales professionnelles (bac pro. et BP)	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	17,1	17,8
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	71,5	72,8
Première année de bac pro. en deux ans et BP	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,1	0,7
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	18,8	16,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	20,9	17,5
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,8	1,3
Première professionnelle	-	-	-	-	-	-	2,3
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	0,7	2,4
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,1	3,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	7,6	9,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : MEN-MESR-DEPP Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et Sifa (effectifs des CFA) ; système d'information Safran (effectifs scolaires du ministère chargé de l'agriculture)

Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études : comparaison entre pays



Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2011 et 2007 (année entière), OCDE, mêmes enquêtes 2007 (1^{er} trimestre)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales (*indicateur 19*). Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Les données de l'enquête Emploi confirment que les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes, l'écart n'ayant cessé de se creuser depuis deux décennies (*tableau 01*). Parmi les jeunes ayant achevé leurs études lors des années 2008-2009-2010, 47 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 35 % des garçons. En revanche, la proportion de jeunes qui ne possèdent aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat) atteint 23 % parmi les garçons pour 14 % de jeunes femmes sans diplôme.

L'avantage en faveur des femmes se vérifie dans la plupart des pays développés de l'OCDE. Parmi les personnes de 25 à 34 ans, la proportion de celles qui possèdent au moins un diplôme du secondaire est systématiquement plus élevée pour les femmes (notamment dans des pays latins), à l'exception toutefois de l'Allemagne.

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français, même si leur présence tend à diminuer avec l'essor actuel de la filière professionnelle. En 2011, elles représentent 52 % de l'ensemble des admis et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux. La présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*). Dans la voie générale, les filles sont très majoritaires en lettres (près de 80 % des lauréats de la session 2011, soit un recul de 4 points par rapport au maximum enregistré en 2002) et moins nettement en série économique et sociale (62 %). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (46 % à la session 2011, soit 4 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (57 % des bacheliers STG, en baisse toutefois de 9 points depuis 2000, et 93 % en ST2S) et les spécialités industrielles celui des garçons (près de 90 % en STI). Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (moins de 44 % des admis), mais également bien plus présentes dans le secteur des services que celui de la production (69 % contre 11 %).

Sources : OCDE, Insee (enquêtes Emploi) et MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine

01 Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études en %

France métropolitaine, 2008-2009-2010 données provisoires

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992		2005-2006-2007		2008-2009-2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	32	33	37	46	35	47
Diplôme du secondaire	39	42	41	41	42	39
Pas de diplôme ou brevet des collèges	30	25	21	13	23	14

Lecture : 35 % des jeunes hommes sortis du système scolaire en 2008, 2009 ou 2010 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

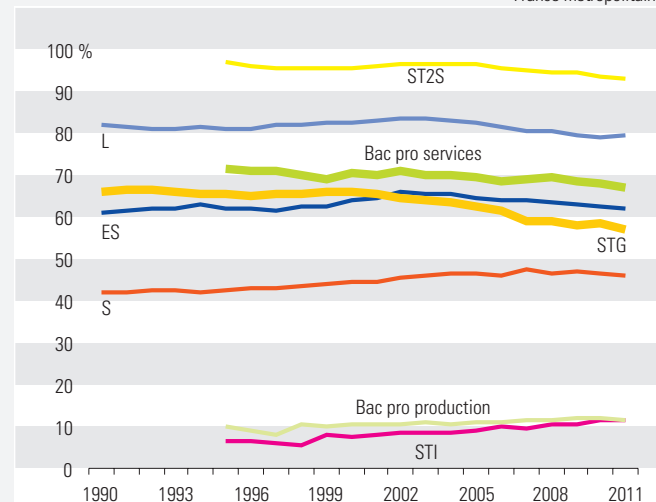
Champ : personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1990-1991-1992, en 2005-2006-2007 et en 2008-2009-2010, interrogés l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Note : le calcul des diplômes de 1990-1991-1992 est obtenu à partir d'enquêtes Emplois annuelles, réalisées une fois dans l'année. Les autres le sont à partir d'enquêtes Emplois trimestrielles en continu. Le cumul d'années d'enquêtes permet de lisser les effets d'échantillonnage.

Source : Insee (enquêtes Emploi 1995-2011), calculs MEN-MESR-DEPP

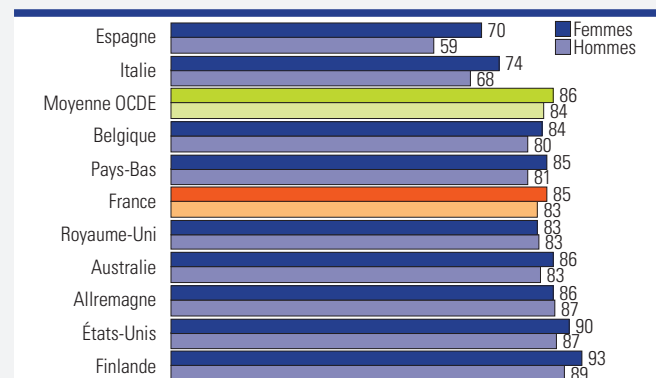
02 Proportion de bachelières par série de 1990 à 2011

France métropolitaine



Source : MEN-MESR-DEPP

Part des 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012 (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme.

Favoriser la mixité sociale en France est l'un des défis inscrits dans la loi de l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Connaître la réussite d'une génération au baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme par catégorie sociale est une manière d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat augmente de façon exponentielle entre les générations nées entre 1929 et 1938 (6 %) et celles nées entre 1974 et 1978 (62 %). Cette part augmente ensuite très peu sur les dernières générations jusqu'à un passé récent (65 % pour les jeunes nés entre 1984 et 1988). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 84 % contre 55 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence n'a pratiquement pas varié depuis une décennie, entre les générations des années 1970 ou 1980 (*graphique 01*).

Le type de baccalauréat obtenu par les jeunes diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents (*tableau 02*). En 2011, 49,8 % des diplômes délivrés sont des baccalauréats généraux, 22,7 % des baccalauréats technologiques et 27,4 % des baccalauréats professionnels. Mais, si

76,0 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14,5 % un baccalauréat technologique et seulement 9,4 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 32,7 %, 26,4 % et 40,9 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2008, 2009 ou 2010, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers et d'employés à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur (respectivement 61 % contre 31 %). Ils sont en revanche moins nombreux à posséder au plus le baccalauréat (respectivement 23 % contre 27 %), le CAP-BEP (9 % contre 21 %) ou le brevet ou aucun diplôme (7 % contre 21 %). Ces disparités sont relativement stables dans le temps (*graphique 03*).

Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee. On établit les résultats pour les générations nées de 1979 à 1983 à partir de l'enquête de 2005 et ceux des générations nées de 1984 à 1988 à partir de l'enquête de 2011.

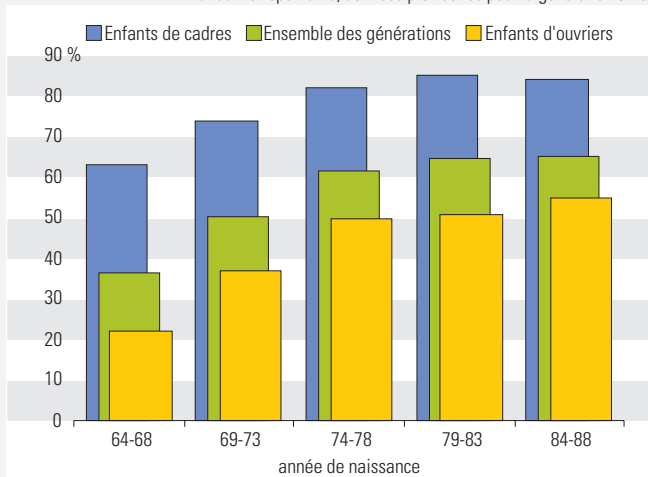
Le tableau 02 utilise la base exhaustive Ocean du MEN.

Le graphique 03 concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Les données proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee. Ainsi, les sortants de 2008, 2009 et 2010 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2009, 2010 et 2011. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle et de lisser les chocs conjoncturels.

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee (enquêtes Emploi).
Champ : France métropolitaine pour les enquêtes Insee et France métropolitaine + Dom (y compris Mayotte) pour les statistiques du MEN.

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social

France métropolitaine, données provisoires pour la génération 84-88



Lecture : parmi les jeunes nés de 1984 à 1988, 84 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers contre 55 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Sources : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition par filière des bacheliers 2011 selon leur origine sociale (en %)

France métropolitaine + Dom

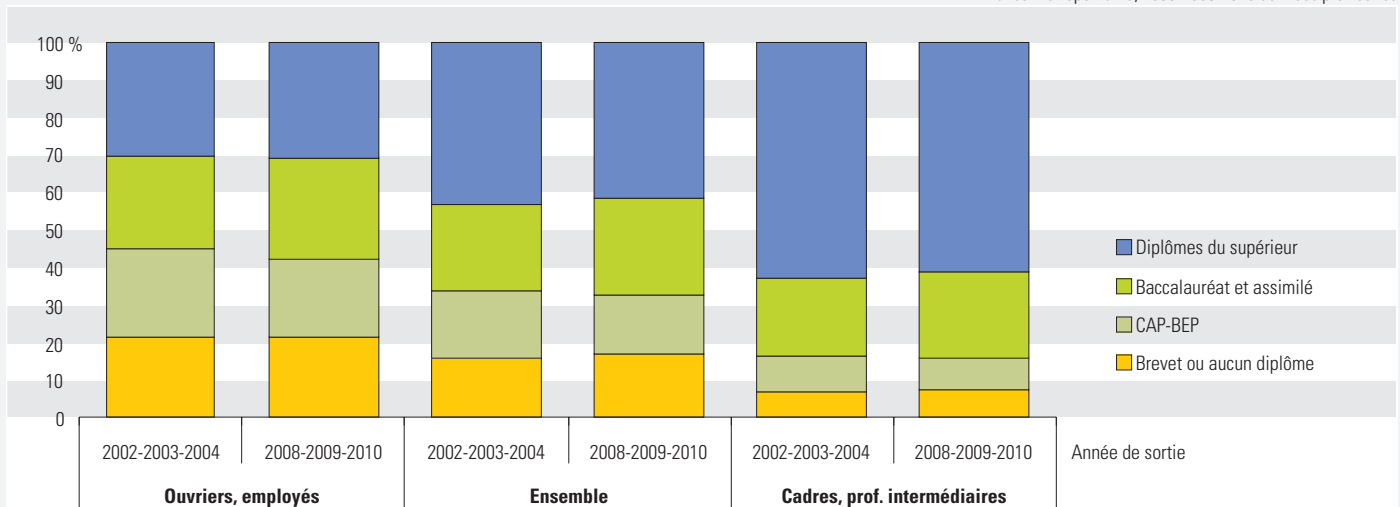
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	54,7	21,9	23,4
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	49,2	22,2	28,6
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	76,0	14,5	9,4
Professions intermédiaires	58,1	24,4	17,4
Employés	48,7	28,4	22,8
Ouvriers	32,7	26,4	40,9
Retraités	38,0	22,7	39,3
Inactifs	43,0	29,2	27,8
Non renseigné	14,7	20,0	65,3
Ensemble	49,8	22,7	27,4

Lecture : en 2011, 54,7 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 21,9 % un baccalauréat technologique et 23,4 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-MESR-DEPP (Ocean)

03 Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2008-2009-2010)

France métropolitaine, 2008-2009-2010 données provisoires



Lecture : sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2008-2009-2010, 31 ont eu un diplôme d'enseignement supérieur, 27 déclarent un baccalauréat comme diplôme le plus élevé, 21 un BEP ou un CAP et 21 possèdent un brevet ou aucun diplôme.

Sources : calculs MEN-MESR-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'Insee de 2003, 2004, 2005 regroupés d'une part ; de 2009, 2010 et 2011 regroupés d'autre part.

Près des deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore en études en 2010. Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique. Les jeunes sortis sans aucun diplôme ou titulaires uniquement du brevet sont nettement plus souvent au chômage, quelle que soit la conjoncture.

L'un des défis de la loi de l'avenir de l'école du 23 avril 2005 est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Posséder un diplôme reste un atout face au chômage, même en période de crise. En 2011, 67 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi (*graphique 01*). Sur les 33 % de jeunes qui les ont terminées, un peu moins des deux tiers d'entre eux sont en situation d'emploi, près d'un sur cinq est au chômage et un sur cinq inactif. Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, au quatrième trimestre 2011, le taux de chômage de l'ensemble de la population active est de 9,3 % contre 22,3 % pour les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'elles ont terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, 45 % des personnes possédant au plus le brevet des collèges ou aucun diplôme sont au chômage en 2011 contre 22 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 9 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur (*graphique 02*). Le taux de chômage des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus 11 points pour les diplômés au plus du brevet des collèges. À l'inverse, entre 2009 et 2011, période de timide reprise économique, le taux de chômage des jeunes sortants a très légèrement diminué. Cette baisse est surtout

marquée chez les moins diplômés (- 4 points contre - 1 point pour les diplômés du secondaire). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a quant à lui stagné sur cette période.

Le taux d'emploi, en février 2009-2010 et en février 2011, des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin de l'année précédente, est beaucoup plus élevé pour les diplômés de baccalauréat professionnel ou technologique que pour les diplômés de CAP-BEP, quelle que soit la spécialité (*graphique 03*) : plus de 15 points de différence en 2009-2010 comme en 2011. Après une chute liée à la mauvaise conjoncture de 2008, le taux d'emploi de février 2009-2010 est globalement stable par rapport à février 2011. Cependant, le taux d'emploi des jeunes sortants des spécialités des services diminue très légèrement.

Pour mieux comparer entre pays l'articulation entre études, formation et insertion professionnelle, l'OCDE distingue les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. En Finlande, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'enseignements et de formations qu'au Royaume-Uni ou en Espagne. Ils occupent plus souvent un emploi aux Pays-Bas, en Australie, au Royaume-Uni et en Allemagne qu'en Hongrie ou en Italie. Études et emploi sont concomitants aux Pays-Bas et en Allemagne, où les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. Au contraire, au-delà de l'obligation scolaire, plus d'un jeune de « moins de 30 ans » sur cinq n'est ni en études ni en emploi en Espagne et en Italie.

Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.

Le graphique 02 porte sur le chômage des jeunes qui ont interrompu leurs études depuis 1 à 4 ans conformément au bilan formation emploi de l'Insee.

La source est l'enquête Emploi de l'Insee qui présente une rupture importante de séries entre 2002 et 2003, passant alors d'une enquête annuelle à trimestrielle.

Le graphique 03 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (Iva) des sortants de lycée qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études.

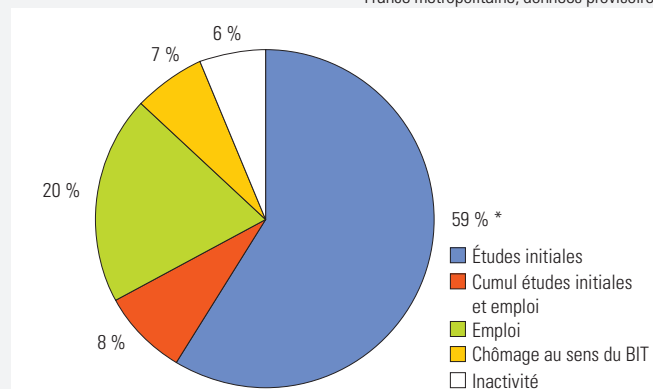
Le terme de 2009-2010 désigne la moyenne de février 2009 et février 2010. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation technologique ou professionnelle ou d'une première professionnelle.

Le graphique international illustre les données du tableau C5.1a de Regards sur l'éducation 2012 et repose sur les enquêtes européenne et nationales sur les forces de travail et la population. Les enseignements et formations formels sont dispensés par des établissements et débouchent sur des diplômes.

Sources : MEN-MESR-DEPP (enquête Iva), Insee (enquêtes Emploi), OCDE
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + Dom hors Guadeloupe et Mayotte

01 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2011

France métropolitaine, données provisoires

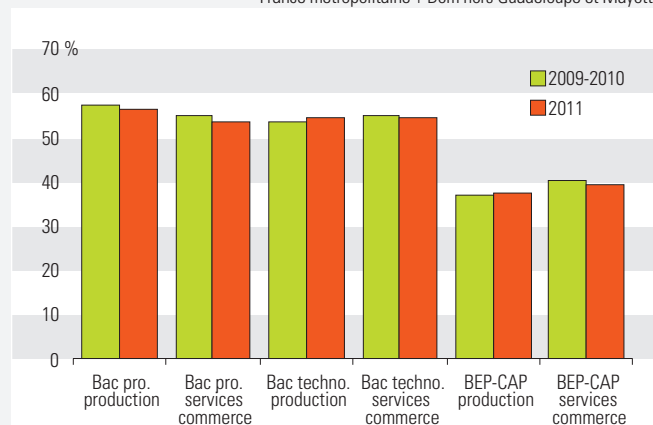


* Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.
Lecture : en 2011, 59 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi ; 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

03 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent

France métropolitaine + Dom hors Guadeloupe et Mayotte

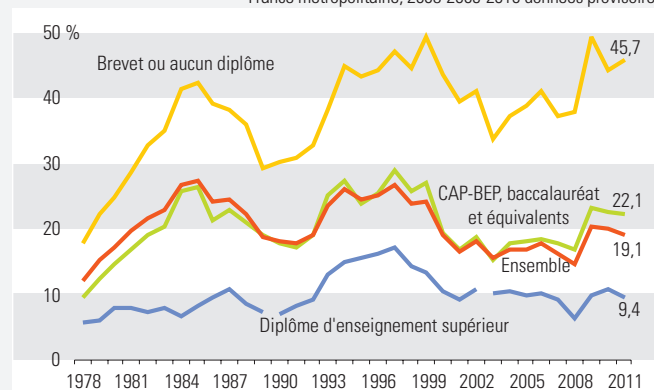


Lecture : 57 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2010 occupent un emploi en février 2011 (« aidé » ou non).
Note : ces données portent sur les seuls diplômés des spécialités de formation interrogées, en sortie terminale (y compris les premières années professionnelles) de préparation de ce diplôme. De 2003 à 2010, seule la moitié des formations a été couverte chaque année. Les enquêtes des années 2009 et 2010 ont donc été cumulées pour exploiter les données.

Source : MEN-MESR-DEPP, enquête Iva

02 Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2010 (%)

France métropolitaine, 2008-2009-2010 données provisoires



Lecture : en 2011, 19,1 % des jeunes ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont chômeurs au sens du BIT.

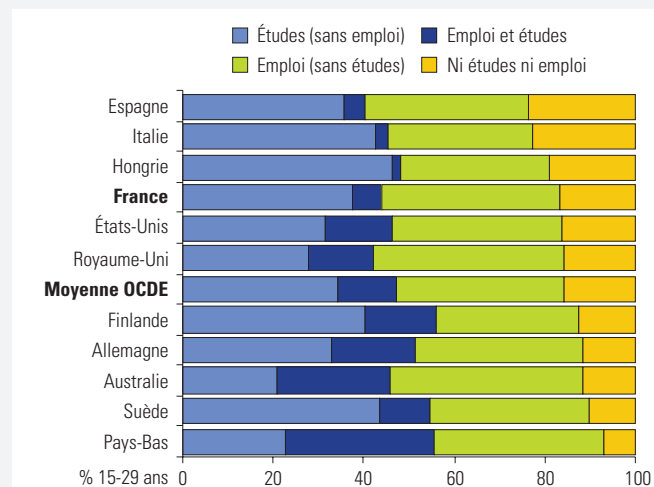
Champ : jeunes ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans sur le champ de la population active, l'ensemble des actifs.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continuée sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

Plus un jeune possède un diplôme élevé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés lorsqu'il a un emploi. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes, qui perçoivent en revanche, à études équivalentes, des salaires supérieurs.

En 2011, les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif et diplômés du secondaire occupent majoritairement un emploi d'employé ou d'ouvrier (*tableau 01*). Parmi eux, les diplômés possédant au plus le baccalauréat occupent principalement un poste d'employé qualifié (24 %) ou de profession intermédiaire (20 %), ceux possédant au plus un CAP ou un BEP un poste d'ouvrier qualifié (29 %) et les sans diplôme ou titulaires du seul brevet un poste d'employé (25 %) ou d'ouvrier (27 %) non qualifiés. Les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intellectuelle : entre 1 et 4 % selon le niveau des études contre 18 % de l'ensemble des sortants, y compris les diplômés du supérieur.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle (*graphique 02*). Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent salariés en tant que cadre ou profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés : en 2011, 31 points de différence sur l'ensemble des diplômés, 13 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un baccalauréat et 10 points le brevet des collèges. Par ailleurs, de façon générale, les femmes occupent plus souvent ces postes puisque leur niveau d'instruction et de diplôme est sensiblement plus élevé que celui des hommes. Cependant, restreint au champ des

diplômés au plus d'un baccalauréat ou du brevet des collèges, les hommes occupent plus souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les femmes diplômées de même niveau.

Plus les diplômés des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (*tableau 03*). Cette différence de salaires varie également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2011, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles déclarent être moins bien rémunérées à diplôme équivalent, sauf chez les plus jeunes. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître avec l'âge.

Les sortants désigne les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans pour le tableau 1 et un et dix ans pour le tableau 2. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins. Le tableau 3 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee (enquête Emploi 2011), Eurostat, OCDE
Champ : France métropolitaine, pays de l'Union européenne

01 Catégorie socioprofessionnelle en 2011 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

France métropolitaine, données provisoires

	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble des diplômés*
Indépendants	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	4	1	1	18
Professions intermédiaires	20	8	8	29
Employés qualifiés	24	15	17	17
Employés non qualifiés	19	24	25	13
Ouvriers qualifiés	15	29	19	11
Ouvriers non qualifiés	14	22	27	10
Total	100	100	100	100

* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire.

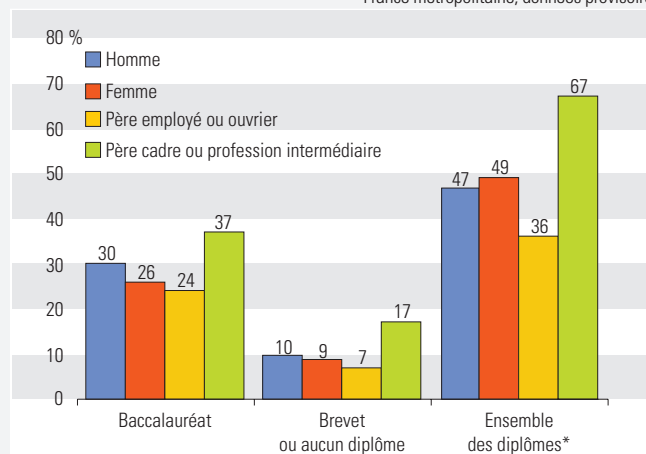
Lecture : en 2011, 29 % des jeunes étant en situation d'emploi en 2011 et étant sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2011 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

02 Accès à une profession de cadre ou de profession intermédiaire en 2011, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine

France métropolitaine, données provisoires



* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire.

Lecture : en 2011, 30 % des jeunes sortants de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont des hommes, bacheliers et en emploi, occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2011 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

03 Salaires mensuels déclarés en 2011 en fonction de l'âge et du diplôme

Salaires médians des salariés à temps plein en euros

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Baccalauréat	1 250	1 600	1 900	2 200
CAP/BEP	1 200	1 500	1 650	1 800
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 400	1 550	1 600
Ensemble des diplômés*	1 200	1 700	1 900	2 000
Femmes				
Baccalauréat	1 100	1 400	1 500	1 850
CAP/BEP	1 100	1 300	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	950	1 300	1 300	1 350
Ensemble des diplômés*	1 200	1 550	1 600	1 650

* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Lecture : en 2011, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 €.

Champ : jeunes se déclarant en emploi et à temps plein en 2011.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

En 2010, 72 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007 sont en emploi. Le diplôme reste un atout face à la crise : les peu diplômés s'insèrent difficilement sur le marché du travail, l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur reste plus favorable.

L'enquête génération du Céreq permet d'apprécier la valeur des diplômés et son évolution en période de conjoncture défavorable.

Les jeunes sortants de formation initiale en 2007, peu de temps avant la crise de 2008, connaissent, trois ans après leur sortie, une insertion professionnelle plus délicate que ceux qui avaient fini leurs études en 2004 et qui avaient été interrogés en 2007 (*graphique 01*). Ainsi, 72 % des jeunes ayant quitté l'école en 2007 déclarent être en situation d'emploi en 2010. Ce taux d'emploi est de cinq points inférieur à celui de la génération précédente, interrogée au moment d'une conjoncture plus favorable. Ils sont en revanche plus souvent au chômage (respectivement 16 % en 2010 contre 13 % en 2007), en formation ou reprise d'études (8 % contre 7 %) et en inactivité (4 % contre 3 %).

Quelle que soit la génération, plus le diplôme détenu (en globalisant l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur) est élevé, plus le taux de chômage à trois ans est faible : en 2010, le taux de chômage des peu diplômés sortis en 2007 est de 40 % contre 24 % pour les diplômés de CAP-BEP, 19 % pour les bacheliers généraux, 15 % pour les bacheliers technologiques ou professionnels et 9 % pour les diplômés du supérieur (*tableau 02*). La crise a davantage touché les moins diplômés : le taux de chômage à trois ans des sortants de 2007 peu diplômés et diplômés au plus du CAP et du BEP a augmenté de 7 points par rapport à la génération précédente et de 2 points pour les diplômés du

supérieur. Par ailleurs, si le taux de chômage à trois ans des bacheliers généraux est en hausse de 5 points entre les deux générations, cette hausse n'est que de 2 points pour les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Trois ans après leur sortie de formation initiale, les jeunes sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges connaissent des difficultés d'insertion, génération après génération. Ces difficultés se sont accrues avec la crise de 2008. Si plus de la moitié (56 %) des sortants peu diplômés de 2004 sont en emploi trois ans après leur sortie, ce n'est le cas que de 49 % des sortants peu diplômés de 2007 (*graphique 01*). Les jeunes diplômés au plus du brevet des collèges de la génération 2007 sont ainsi plus souvent au chômage (32 % de taux de chômage contre 28 % pour la génération 2004) et un peu plus souvent en inactivité (8 % contre 7 %). Ils sont également plus souvent en formation ou en reprise d'études (11 % contre 9 %).

La situation des jeunes diplômés du supérieur en emploi est légèrement plus favorable en 2010 qu'en 2007 : + 2 points de part de CDI ou fonctionnaires et + 1 point de part de cadres ou professions intermédiaires (*tableau 03*). Les diplômés de CAP-BEP en emploi ont une situation proche de la génération précédente. En revanche, les autres diplômés connaissent des situations d'emploi plus difficiles, en particulier un taux d'emploi durable beaucoup plus faible.

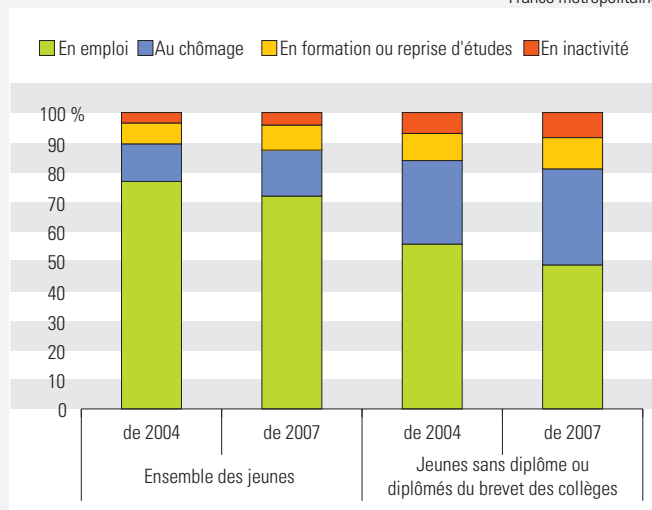
Tous les trois ans, le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) réalise une nouvelle enquête auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi, d'où la notion de « génération ». La première génération enquêtée est celle des sortants de 1992 interrogés en 1997. Celle de 2004 a été interrogée en 2007 puis en 2009. La génération de 2007 est enquêtée en 2010.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins. L'emploi durable est l'emploi en CDI ou un emploi de fonctionnaire. Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre d'actifs de la population. La part de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre de personnes dans la population.

Source : Céreq enquêtes génération
Champ : ensemble des sortants de formation initiale, France métropolitaine

01 Situation des jeunes trois ans après la fin des études initiales

France métropolitaine



Source : Céreq, enquêtes génération

02 Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme en %

France métropolitaine

Année de sortie de formation initiale	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	2004	2007	2004	2007
Brevet ou sans diplôme	56	48	33	40
CAP ou BEP	76	70	17	24
Baccalauréat professionnel ou technologique	78	75	13	15
Baccalauréat général	62	55	14	19
Diplôme du supérieur	87	85	7	9
Ensemble des diplômes	77	73	14	18

Lecture : le taux de chômage en 2010 des sortants de 2007 sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges est de 40 %.

Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 interrogés en 2007 et en 2007 interrogés en 2010.

Source : Céreq, enquêtes génération

03 Caractérisation de l'emploi trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme en %

France métropolitaine

Année de sortie de formation initiale	Part des jeunes en CDI ou fonctionnaires (en %)		Part des jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (en %)		Salaire médian (en euros courants)	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007
Brevet ou sans diplôme	41	37	18	19	1 120	1 140
CAP ou BEP	55	54	13	14	1 200	1 200
Baccalauréat technologique ou professionnel	57	54	30	31	1 200	1 250
Baccalauréat général	51	43	47	44	1 200	1 200
Diplôme du supérieur	70	72	79	80	1 530	1 630
Ensemble des diplômes	61	60	50	52	1 300	1 380

Lecture : 37 % des jeunes sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges terminant leur formation initiale en 2007 sont en emploi en 2010 en CDI ou en poste de fonctionnaire.

Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 interrogés en 2007 et en 2007 interrogés en 2010.

Source : Céreq, enquêtes génération

Sigles

AES : (Filière) administrative, économique et sociale.

ARS : Allocation de rentrée scolaire.

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATSS : (Personnel) administratif, technique, social et de santé.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

Capa : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Capes : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Cedre : Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.

Céreq : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Éclair : Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CFA : Centre de formation d'apprentis.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

DARES : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.

DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

DGRI : Direction générale pour la recherche et l'innovation.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

Dom : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du service national.

EP : Éducation prioritaire.

ES : Économique et social.

IEA : International Association for the Evaluation of Educational Achievement.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

L : Littéraire.

Lolf : Loi organique relative aux lois de finances.

MEN : Ministère de l'éducation nationale.

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

Pirls : Progress in International Reading Literacy Study.

Pisa : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Rar : Réseau ambition réussite.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

Rased : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

S : Scientifique.

SIES : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques.

Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

STG : Sciences et technologies de la gestion.

STI : Sciences et technologies industrielles.

STS : Section de techniciens supérieurs.

Tom : Territoire d'outre-mer.

Tos : (Personnel) technicien, ouvrier et de service.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Niveaux de formations

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations pré-professionnelles en un an.

Niveau Vbis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, Deug, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

Cite : Classification internationale type de l'éducation (en anglais : ISCED)

Cite 1 : enseignement primaire

Cite 2 : enseignement secondaire de premier cycle

Cite 3 : enseignement secondaire de second cycle

Cite 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

Cite 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

Cite 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau Cite 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La Cite a été révisée en 2011 et entrera en vigueur en 2014.

l'état de l'École en ligne

Le ministère en charge de l'éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *l'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez ***l'état de l'École*** en ligne à l'adresse :
www.education.gouv.fr/statistiques/l-etat-de-l-ecole

- téléchargez l'ouvrage au **format pdf** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur les sites web des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
 - les publications et rapports de référence ;
 - des données détaillées et actualisées ;
 - des répertoires, nomenclatures et documentation.
-
- www.education.gouv.fr/statistiques
 - www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

>>> vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

**>>> vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

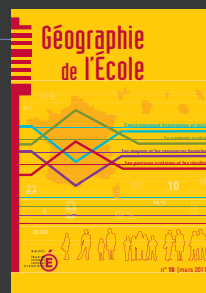
DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15
Courriel : diffusion.vente@education.gouv.fr

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *l'état de l'École*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



Repères et références statistiques

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



Géographie de l'École

présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offres de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les Notes d'Information

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

l'état de l'École

Coûts
Activités
Résultats
Comparaisons internationales

16 €

DEP 005 12350
ISSN 1152-5088

Dépôt légal
4^e trimestre 2012
ISBN 978-2-11-099372-4

collection

l'état de l'École

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 31 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département
de la valorisation et de l'édition

date de parution

Octobre 2012

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.fr



9 782110 993724

ministère
éducation
nationale



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE